



VILLE DE MENTON

Direction générale adjointe des services
Secrétariat du conseil municipal

Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 13 avril 2026 à 9h00

Etaient présents :

Mme Alexandra MASSON, Maire, *Président de séance*
M. Jean-Christophe STORAÏ, 1^{er} adjoint au maire
Mme Catherine ALSTADT, adjointe au maire
M. David MARCHISIO, adjoint au maire
Mme Pascale VERAN, adjointe au maire
M. Richard MIQUELIS, adjoint au maire
Mme Virginie SIMONCINI, adjointe au maire
M. Patrick PERET, adjoint au maire
Mme Sophie ECKENBERG, adjointe au maire
M. Claude CALVIN, adjoint au maire
Mme Martine ELICRISIO, adjointe au maire
M. Daniel MINEO, adjoint au maire
M. Dominique NICOLO, conseiller municipal
M. Eric ECHE, conseiller municipal
Mme Jasmine NICAUD, conseillère municipale
M. Thierry VENEM, conseiller municipal
Mme Rose-Marie BALDERAS, conseiller municipal
M. Gilles PEREZ, conseiller municipal
Mme Laurence ALBERTINI, conseillère municipale

Mme Agnès CARDINALI, conseillère municipale
Mme Sabrina BAUDET, conseillère municipale
M. Christophe VIGNAU, conseiller municipal
Mme Audrey TRABELLA, conseiller municipal
Mme Félicia MARCQ, conseillère municipale
M. Nicolas LITTARDI, conseiller municipal
M. Gabriel TOMATIS, conseiller municipal
M. Titien LEGEAY, conseiller municipal
Mme Isabelle FAYAT, conseiller municipal
Mme Sandra PAIRE, conseillère municipale
M. Cédric MONTEIRO, conseiller municipal
Mme Kathleen WAEYTENS, conseillère municipale
Mme Joanna GENOVESE, conseillère municipale
M. Louis SARKOZY, conseiller municipal
M. Loïc GRECARD, conseiller municipal
M. Florent CHAMPION, conseiller municipal
Mme Ornella PETROSINO, conseillère municipale
Mme Julie LONCLE, conseillère municipale

Avaient donné pouvoir :

Mme Ida FERRARI à Mme le Maire
Mme Isabelle DELERUE à M. Dominique NICOLO

M. **Titien LEGEAY** est nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Mme le Maire demande de prendre acte du procès-verbal de la séance du 28 mars 2026. Elle donne ensuite la parole aux groupes de l'opposition.

M. Champion : *A la suite du Conseil Municipal d'installation nous n'avions pas pu prendre la parole et je vous remercie Mme le Maire de nous la donner ce matin en ouverture de ce Conseil. Que cela nous plaise, ou non, que l'on s'en réjouisse ou qu'on le regrette, ce Conseil Municipal vient consacrer l'élection municipale où une majorité, bien que relative, a choisi de vous faire confiance pour présider aux destinées de notre ville pour les 6 à 7 prochaines années. Ce résultat, il est l'expression d'une volonté populaire, légitime, démocratique et chacun ici doit être en mesure de le respecter. A l'image de notre campagne, le groupe de l'opposition « Menton en action » sera fidèle à ses valeurs, la disponibilité, du sérieux, du travail, de l'engagement, sans aucune forme de compromission ou de marchandage. Je le dis avec clarté, aux côtés d'Ornella Petrosino et de Julie Loncle, les Mentonnais peuvent être assurés d'avoir un groupe présent, pleinement investi dans sa mission d'opposition et qui restera soudé et cohérent, sans jamais se renier.*

Bien entendu, nous serons amenés à nous opposer, à rentrer en contradiction avec la majorité, et c'est bien normal, et ce Conseil pourra aussi l'illustrer, mais vous pouvez être assurés d'une chose, cette confrontation elle sera toujours sur le fond, jamais sur la forme, jamais sur les personnes, avec toute l'énergie, la passion qui nous caractérisent, mais aussi l'expertise et la connaissance des dossiers qui n'est plus à démontrer. Vigilants et attentifs, nous le serons aussi, vis-à-vis de la mise en œuvre du programme de votre majorité, quant à la faisabilité de certaines mesures qui ont été émaillées dans la campagne, mais également par rapport aux effets négatifs qui pourraient en être induits. Guidés par la volonté de l'intérêt général et l'amour de notre Ville, nous ferons en sorte que ces échanges y soient utiles et qu'ils nourrissent la vie démocratique en étant assortis autant que possible de propositions concrètes et constructives. Nous appelons de nos vœux à ce que ces débats puissent marquer une forme de respect républicain entre opposition et majorité. Nous avons hélas trop connu par le passé des foires d'empoignes et des outrances, notamment ces derniers mois. Nous veillerons à être attentifs à cela, Mme le Maire, et nous espérons que vous serez, vous aussi, vigilante, y compris dans vos rangs parmi vos premiers Adjointes. Participons tous autant que nous sommes à la qualité de ces débats de manière digne, parce que nous en ressortirons grandis collectivement et nous montrerons aux Mentonnais que nous sommes à la hauteur des enjeux qui sont si importants pour cette Ville, parce que les Mentonnais le souhaitent. Et à titre plus personnel et particulier, j'aimerais aussi avoir un mot pour Titien Legeay qui est le benjamin de cette Assemblée. Je l'ai moi-même été pendant 12 ans, j'ai été honoré et heureux de l'être. Peu importe les choix qu'il prendra dans sa carrière future, je l'invite à croquer pleinement cette expérience avec passion, avec honneur, avec investissement, parce que au-delà de ça, nous avons aussi un devoir collectif, surtout pour les plus jeunes, mais aussi pour tous les Mentonnais parce qu'il y a encore beaucoup d'abstentions pour réenchanter le débat public et cela passe aussi par l'émergence d'une nouvelle classe politique, le nouveau visage qui s'engage pour le bien de leur cité et c'est vraiment dans cette attitude, dans cette valeur que nous voulons engager ce débat au cours de cette mandature qui sera extrêmement importante.

Mme Paire : *Une nouvelle page s'écrit pour la Ville de Menton. Une page attendue, une page observée et disons le avec lucidité, porteuse d'une exigence immense. Je souhaite d'abord remercier les électeurs qui nous ont accordé leur confiance. Ils sont nombreux à avoir cru en notre projet, en notre vision, en notre engagement pour Menton. Cela n'a pas été suffisant pour remporter cette élection, nous en prenons acte, et c'est avec humilité que nous accueillons le verdict des urnes et le choix des Mentonnaises et des Mentonnais qui vous ont confié la responsabilité de conduire notre Ville. En effet, vous héritez d'une situation municipale fragilisée, voire lourde. 4 années marquées par la décrépitude de l'action municipale, par les affaires, par les scandales à répétition qui ont abimé et terni l'image de la Ville de Menton, et profondément entamé la confiance des habitants. Durant ces 4 années, nous n'avons eu de cesse d'alerter, d'interpeller, de dénoncer les dérives de l'ancienne majorité. Nous l'avons fait avec constance, souvent seuls, mais toujours avec la conviction de défendre les intérêts des Mentonnais. Aujourd'hui, vous avez les moyens d'agir, vous avez la légitimité, vous avez surtout le devoir de réparer, de reconstruire et de redresser. Demain, notre rôle sera peut-être différent et nous le souhaitons pour le bien des Mentonnaises et des Mentonnais. Mais notre exigence, elle, elle ne changera pas. Nous serons une opposition constructive, une opposition utile, une opposition responsable. Nous saurons soutenir vos décisions lorsqu'elles iront dans le sens de l'intérêt général. Nous saurons être vigilants lorsque cela sera nécessaire, nous saurons exprimer nos inquiétudes sans détour lorsque certaines orientations s'éloigneront et seront contraires à l'intérêt général. Telle est notre conception de la démocratie locale exigeante et loyale, mais jamais complaisante. Soyez-en assurés, vous pourrez compter sur nous lorsque vos projets iront dans le bon sens, mais vous nous trouverez aussi pleinement mobilisés tout aussi déterminés, si Menton devait à nouveau s'égarer de l'essentiel. Au-delà des clivages, au-delà des divergences, une seule boussole doit nous guider : Menton. Après tant d'années d'errance, notre Ville et les Mentonnais méritent le meilleur.*

M. Loïc Grenard, souhaitant également prendre la parole, Mme le Maire lui rappelle que c'est une prise de parole par groupe et qu'il fait partie du groupe de Mme Paire. Celui-ci lui fait remarquer que le nouveau règlement n'ayant pas été voté, l'ancien s'applique toujours. Mme le Maire lui donne la parole.

M. Grenard : Lorsque vous avez été élue, vous avez affirmé vouloir tendre la main à l'opposition. Alors pour être honnête, je ne m'attendais pas vraiment que cette déclaration soit suivie d'effets, mais j'avoue que j'arrive encore à être déçu. Fixer volontairement un Conseil Municipal à 9h un lundi matin, ce n'est pas vraiment ce que j'appelle tendre la main à l'opposition. Au contraire, un horaire fixé en pleine matinée rend extrêmement difficile la participation des Elus qui exercent une activité professionnelle, majorité et opposition comprise. Une telle organisation porte atteinte au pluralisme démocratique qui suppose que chaque conseiller puisse siéger et débattre dans des conditions équitables. Votre choix de maintenir cet horaire, malgré notre demande de le reporter à une heure plus convenable, n'est pas anodin, puisque l'ordre du jour comprend le traditionnel débat d'orientation budgétaire. Mais peut-être qu'il s'agit là d'une coïncidence. Alors oui, Mme le Maire, j'ai bien lu votre communiqué qui cite les trois articles du Code Général des Collectivités Territoriales, mais laissez-moi vous dire que vous vivez dans la théorie. Quid des commerçants, quid des entrepreneurs, quid des freelances, quid des travailleurs monégasques à qui ces articles ne s'appliquent pas et même pour ceux à qui ils devaient s'appliquer. Dans la vie des salariés, il y a la théorie et la pratique. Lorsque vous dites à votre employeur 5 jours avant ladite date que vous devez vous absenter, cela oblige à réorganiser toute l'activité et le travail non réalisé pénalise les autres employés et le fonctionnement du service. Mme le Maire, négliger cela, c'est oublier la France et les Mentonnais qui travaillent. Pour les Mentonnais qui nous écoutent, je souhaite rappeler que comme beaucoup dans cette Assemblée, nous ne touchons aucune indemnité. Et si aucun Maire n'a, depuis à minima plus de 15 ans, fixé un Conseil Municipal un lundi matin à 9h, c'est peut-être parce qu'il y a une raison. Si vous avez juridiquement raison de prévoir un tel horaire, ou du moins, le droit de le faire, vous avez démocratiquement, moralement et politiquement tort. D'ailleurs, au-delà du simple cas des Elus, j'ai été surpris de voir que votre communiqué ne parlait pas du tout des citoyens qui ne peuvent assister au Conseil Municipal du fait de son horaire. Menton comprend pourtant un certain nombre d'actifs et le différer sur Youtube, ne remplacera jamais ni la présence, ni le direct. Par votre choix, vous avez en réalité exclu une partie des Mentonnais et Mentonnaises du débat démocratique et ce, malgré notre alerte. Ce n'est pas vraiment ce que j'appelle prétendre vouloir être le Maire de tous les Mentonnais. Je terminerais mon propos par une simple question. Quand je constate que lors du premier Conseil Municipal, vous avez refusé la parole à l'opposition, que lors du deuxième Conseil Municipal vous avez fixé un horaire en sachant délibérément qu'il posait problème, et vous vous apprêtez à faire voter un règlement intérieur qui restreint encore plus la liberté de parole. Alors je me questionne : avez-vous prévu pendant 7 ans de tomber dans une dérive autoritaire et de piétiner tous les principes de la démocratie locale ?.

Mme le Maire : Vous êtes dans l'opposition et c'est votre rôle de faire ce type de discours. La Salle du Conseil Municipal est pleine, il y a deux pouvoirs et la salle derrière vous est également pleine. Le déni de réalité c'est bien, beaucoup de gens dans l'opposition s'en empare, mais je vous garantis, tout va très bien. Je m'occuperais des Mentonnais comme je l'ai dit pendant toute ma campagne. Je serais extrêmement vigilante à ce que nous appliquions les textes de loi et je vous rappelle qu'il y a plus de 40 % des villes en France qui ont leur Conseil Municipal le matin. Donc je ne ferais peut-être pas tous les Conseils Municipaux le matin, mais je vous rappelle qu'avant le 30 avril, nous avons deux Conseils Municipaux, deux Conseils Communautaires à faire, qu'il y a des urgences et qu'il y a des fonctionnaires derrière moi qui travaillent et qui eux aussi ont le droit de travailler dans des conditions cohérentes. Les Conseils Municipaux auxquels j'ai assisté les quatre dernières années jusqu'à plus de minuit, à la fin tout le monde disait n'importe quoi d'épuisement de fatigue avec des fonctionnaires qui n'en pouvaient plus. Ce n'est pas comme ça que je conçois la démocratie et ce n'est pas comme cela que je vais concevoir les séances de ce Conseil Municipal. Pour répondre à Florent Champion et Sandra Paire, vous avez été dans l'opposition à des rythmes différents les uns et les autres, mais y compris dans ma propre majorité aujourd'hui, de nombreux élus ont été dans l'opposition. Tout le monde ne l'a pas d'ailleurs été jusqu'au bout dans toutes les listes et je vois aussi des Conseillers Municipaux dans certaines listes qui sont restés très tardivement. Nous n'allons pas refaire le passé. Ce que je vous propose c'est que main dans la main, opposition, majorité, nous attaquions le Conseil Municipal et que nous travaillions pour les Mentonnais parce que je crois que c'est ce que les Mentonnais attendent.

Le Conseil, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

Affaire n° 1 : **Règlement intérieur du Conseil Municipal**

Rapporteur : *Mme le Maire*

Mme le Maire : *Je vous rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer par un règlement intérieur les modalités pratiques d'organisation et de fonctionnement de l'Assemblée, dans le respect des dispositions légales. Ce règlement intérieur a pour objet de préciser notamment les conditions de convocation, la fixation de l'ordre du jour, les modalités de communication, l'organisation des débats, les règles de tenue en séance, les modalités de dépôt des questions orales, les vœux, les règles relatives à la publicité des séances, entre autres.*

Mme Genovese : *Le nouveau règlement intérieur qui nous est présenté aujourd'hui appelle de nombreuses informations. Sur la forme, nous passons d'un document de 15 pages à un document de 35 pages. On pourrait penser qu'il s'agit d'un progrès, d'une clarification. En réalité c'est l'inverse. Cette inflation de règles complexifie inutilement le fonctionnement du Conseil Municipal et nuit à la lisibilité du document y compris pour les élus eux-mêmes et à fortiori pour les citoyens. Sur le temps de parole, et en particulier lors du débat d'orientation budgétaire qui est pourtant un moment central de notre vie démocratique, le nouveau règlement prévoit une réduction significative du temps d'intervention. 5mn pour une première prise de parole, puis 3mn pour les suivantes contre respectivement 10 et 5 mn auparavant. Autrement dit, le temps de parole est quasiment divisé par deux. C'est un recul clair des possibilités d'expression des élus. De surcroît l'article 15 introduit une ambiguïté supplémentaire, en faisant référence à des temps de parole par groupe politique, là où l'ancien règlement garantissait un temps de parole individuel à chaque conseiller. Par ailleurs, ce même article renvoie à une limite prévue à un autre article qui ne traite absolument pas de cette question : l'article 16 renvoie à l'article 19, lequel concerne la saisine du Conseil Municipal par les habitants. Cette incohérence pose un problème de rigueur juridique et crée une confusion inutile dans l'application du règlement. C'est en réalité un mauvais copier-coller de l'ancien règlement, ce qui est fort préjudiciable. Sur les questions orales, le dispositif est également alourdi. Il est désormais demandé de préciser expressément, expressément en droit cela signifie par écrit, que l'on souhaite une réponse en séance. Mais lorsque l'on pose une question en Conseil Municipal c'est précisément pour obtenir une réponse en séance. Cette formalité supplémentaire apparaît inutile et contribue à rigidifier le règlement du Conseil. Une question se pose : y aurait-il une tentative d'échapper au débat démocratique ? on peut également s'interroger sur la cohérence d'ensemble du document, notamment par rapport aux Commissions. On évoque des commissions consultatives, facultatives sans que la distinction soit toujours clairement explicitée. De plus, les modalités de désignation des membres ne sont pas uniformes, ce qui nuit à l'égalité des traitements. Au-delà des points précis, c'est l'esprit général de ce document qui interroge. Plus long, plus confus, remplis de contradictions. Il donne un sentiment d'un fonctionnement davantage contraint que facilité et s'inscrit à l'encontre de la nécessité du moment, à savoir la simplification administrative. Un règlement intérieur doit permettre le bon déroulement des séances, garantir les droits de chacun et favoriser un débat démocratique. Nous avons ici le sentiment que l'équilibre n'est pas trouvé. Ce règlement organise moins le débat qu'il ne le contrôle. Nous sommes forcés de constater une politique de muselage de l'opposition. C'est la raison pour laquelle, nous sommes en désaccord avec ce règlement. Nous voulons un règlement intérieur simplifié et surtout sans erreur.*

M. Sarkozy : *Je souhaite intervenir comme ma collègue de l'opposition sur le projet de règlement intérieur. Je le ferais avec respect car c'est précisément le respect démocratique dont il est ici question. Le règlement intérieur est la constitution de notre vie démocratique locale.*

Or, en l'étudiant, nous observons un faisceau d'indices inquiétants qui semblent indiquer une tentative d'évasion et d'étouffement du débat politique de notre Ville.

1^{er} indice : la complexification.

L'ancien règlement faisait 15 pages, le nouveau en compte 35. Au moment où chacun appelle à la simplification, on nous propose un texte deux fois plus long. Plus un règlement est complexe, plus il permet de restreindre les droits de ceux qui n'en maîtrisent pas les subtilités. A lui seul, ce volume constitue un recul.

2^{ème} indice : le temps de parole.

L'ancien règlement garantissait un temps de parole à chaque conseiller. Le nouveau l'attribue par groupe politique. Un groupe de 3 conseillers disposerait du même temps qu'un groupe de 29. C'est une négation du principe de proportionnalité et cet argument vaut pour tous, majorité comprise. Le temps de parole individuel était le système le plus juste. Pourquoi l'abandonner, sinon pour fuir le débat ? 3^{ème} indice : le débat d'orientations budgétaires. Le temps de parole au débat d'orientations budgétaires est divisé par 2. Vous avez été élue, Mme le Maire, sans contestation, mais même vous, vous pouvez tirer bénéfice de la diversité des opinions. En la restreignant vous vous privez d'une richesse précieuse au détriment de l'intérêt des Mentonnais.

4^{ème} indice : les questions orales.

Le nouveau règlement impose une mention écrite pour obtenir une réponse en séance sous peine de requalification en demande écrite. Or, une question orale appelle par nature une réponse en séance. Imposer cette formalité, c'est créer un vice de forme pour refuser de répondre publiquement.

5^{ème} indice : l'horaire.

Un Conseil Municipal un lundi, à 9h du matin, c'est du jamais vu en 15 ans. L'opposition sera présente à tous les débats. Aucune manœuvre politicienne ne réussira à nous en empêcher. A n'importe quelle heure et n'importe quel jour, nous y serons, car telle est notre conception de l'engagement. Mais aucun élu ne devrait avoir à choisir entre son mandat et son activité professionnelle. Aucun Mentonnais ne devrait être empêché, eux qui n'ont pas d'autorisation d'absence, d'assister au débat. Mme le Maire, nous avons attendu, entendu votre appel au dialogue, c'est dans cet esprit que notre groupe dépose 4 amendements qui visent la modification de ce règlement intérieur sur les points que je viens de mentionner. Ils sont précis et raisonnables. Nous sommes comme en toute chose prêt à en discuter, mais en l'état si ces modifications ne sont pas prises en compte, si vous persistez dans cette volonté d'esquive et d'étouffement, si votre main tendue n'en est pas réellement une, nous voterons contre ce règlement intérieur, non par obstruction, mais parce que nous représentons une part non négligeable des Mentonnais et que nous avons pleinement l'intention de faire entendre leur voix.

M. Champion : Une intervention plus pratico-pratique sur deux chapitres. Le chapitre 2 sur la tenue des séances et le chapitre 4 sur les commissions municipales. Sur le chapitre 2 concernant la tenue des séances, si nous comprenons bien, il se pourrait qu'à la suite du débat d'orientations budgétaires et du vote du budget, nous puissions revenir à des Conseils Municipaux en fin de journée, pour faciliter les échanges. C'est ce que nous avons entendu et compris de votre déclaration préliminaire. Effectivement, sur l'article 15 et 16 sur les temps de parole, on regrette qu'on puisse désormais avoir une position de groupe et non plus une position individuelle et je pense aussi que la réduction relative aux discussions budgétaires est d'autant plus dommageable parce que ce sont vraiment les deux moments forts de la vie démocratique locale, deux moments fondamentaux avec le débat d'orientations budgétaires, avec le vote du budget primitif, qui sont les événements fondateurs de l'année. C'est encore une fois regrettable que l'on puisse restreindre les échanges surtout que l'on sait qu'en début de mandature ces questions sont extrêmement importantes et débattues, parce que nous verrons aussi les priorités que vous mettez en œuvre à cette occasion. L'autre point, il est sur le chapitre 6, sur les commissions municipales. On comprend aux articles 27, 28 et 33 qu'il y a 3 commissions qui sont expressément citées :

article 27 : la Commission consultative communale pour l'accessibilité et l'autorisation d'urbanisme de travaux ;

article 28 : la Commission du temps long et des grands projets du mandat ;

article 33 : la Commission locale du site patrimonial remarquable.

Nous avons pu observer à l'ordre du jour que ces commissions n'étaient pas constituées. Est-ce qu'elles le seront à la suite du prochain Conseil ? Quid des autres commissions qui étaient nombreuses et diverses par le passé, du temps de M. Guibal, mais aussi du temps de M. Juhel. Quid de la commission des finances, de l'urbanisme, de la culture, des sports. Est-ce qu'elles auront vocation à être constituées aussi plus tard ou est-ce une volonté pure et simple de suppression de ces commissions municipales ?.

M. Monteiro : Je ne pense pas que M. Storai, à l'époque, et Mme Veran auraient apprécié avoir cette diminution du temps de parole par conseiller. Justement, cela nous a permis d'avoir des échanges lors des différents Conseils, bons ou pas bons, mais je pense que ces deux personnes qui étaient avec nous dans l'opposition se seraient levées en disant que ce n'est pas normal, et démocratiquement parlant, pour le débat des Mentonnais, on vous demande de revenir au moins sur ce temps de parole.

M. Grenard : Je sais que vous êtes attachée au droit, donc en complément de tout ce qui a été dit par mes collègues, je vais juste pointer l'article 15, sur le temps de parole qui explicite que le temps de parole se résume par groupe politique. Sauf que si l'on s'appuie sur l'article 36 qui est relatif à la constitution des groupes politiques, tout groupe politique doit réunir au moins 3 conseillers municipaux, et il est écrit que la non appartenance à un groupe politique ne prive un conseiller municipal d'aucun droit. Avec votre formulation actuelle, si le temps est attribué par groupe politique et qu'une personne venait à quitter son groupe et donc à se retrouver seule, dans la mesure où un groupe doit comporter au moins 3 personnes, elle n'aurait plus de temps de parole.

Mme le Maire : M Sarkozy, vos amendements, en vertu de l'article 18 seront renvoyés à une date ultérieure du Conseil Municipal. Maintenant nous allons passer au vote de la délibération.

M. Champion : Mme le Maire, on commence la mandature avec le meilleur état d'esprit, on vous a posé des questions très concrètes et pratiques, notamment sur les commissions et sur d'autres points. Est-ce que vous auriez l'amabilité, vous ou vos services, de nous répondre ?

Mme le Maire : Concernant les temps de parole, j'ai l'habitude de siéger dans plusieurs Assemblées diverses et variées et je considère que dans des temps de parole comme nous les avons modifiés dans le règlement intérieur, il y a largement le temps de s'exprimer de manière concise, sans que l'on ait besoin d'avoir des explications récurrentes qui durent des heures et souvent qui sont redondantes et qui n'apportent rien au débat démocratique. Sur les commissions, je suis aujourd'hui dans la même situation, je pense qu'on en reparlera. Pour l'instant afin d'alléger des commissions dans lesquelles ne siégeaient pas beaucoup de personnes, on va les réduire aux commissions qui sont obligatoires. On verra pour les autres et je suis prête à faire une réunion avec les représentants de chaque groupe pour en reparler, mais je n'ai pas envie d'avoir des commissions qui fonctionnent à vide et qui n'apportent rien à part faire perdre du temps à tout le monde. Nous sommes là pour travailler et c'est le plus important.

Mme Genovese : Nous allons donc voter un document dans lequel il y a des erreurs, notamment un article qui fait renvoie à un autre article qui n'est pas bon ?

Mme le Maire : Il s'agit d'une erreur matérielle. Je sais que vous êtes professeur mais nous ne sommes pas vos élèves. Donc à partir de maintenant, s'il y a une erreur matérielle comme il y en a une sur la délibération n° 22, qui a été mise sur table, nous la corrigerons. Maintenant nous allons passer au vote.

à la majorité absolue des suffrages exprimés : 29 voix pour – 10 contre (Mme Fayat, Mme Paire, M. Monteiro, Mme Waeytens, Mme Genovese, M. Sarkozy, M. Grenard, M. Champion, Mme Petrosino, Mme Loncle)

approuve le règlement intérieur du Conseil Municipal de la Commune de Menton, annexé à la délibération, dit que ce règlement intérieur, dès lors qu'il est adopté, entre en vigueur dès son adoption par le Conseil Municipal et continuera à s'appliquer jusqu'à l'établissement d'un nouveau règlement, qui doit intervenir dans les 6 mois du renouvellement du Conseil Municipal et qu'il sera tenu à la disposition du public dans les conditions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Affaire n° 2 : **Délégations du Conseil Municipal au Maire**

Rapporteur : M. Jean-Christophe STORAÏ, 1^{er} Adjoint au Maire

Mme le Maire : Cette délibération concerne les pouvoirs du Maire. Pour le bon déroulement de l'organisation du Conseil Municipal et de la collectivité de manière générale, nous avons demandé, conformément aux dispositions de l'article 2122-22 du CGCT, que le Conseil Municipal puisse déléguer au Maire la possibilité de régler certaines affaires de la Commune pour la durée de son mandat.

à l'unanimité des suffrages exprimés : 32 voix pour – 7 abstentions (Mme Fayat, Mme Paire, M. Monteiro, Mme Waeytens, Mme Genovese, M. Sarkozy, M. Grenard)

décide de donner les délégations suscitées au Maire pendant la durée du mandat, afin de régler directement les affaires dont les objets sont fixés par l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, qu'en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, le Premier adjoint assure sa suppléance pour l'ensemble des attributions qui lui ont été déléguées conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, que les décisions prises dans ce cadre seront signées par le Maire et pourront, être signées par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du maire dans les conditions fixées à l'article L. 2122-18 du même code le cas échéant et prend acte que conformément à l'article L. 2122-23 du même code, le Maire rendra compte de ses décisions prises sur délégation au Conseil Municipal à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal, soit au moins une fois par trimestre.

Affaire n° 3 : **Règlement budgétaire et financier**

Rapporteur : M. Jean-Christophe STORAÏ, 1^{er} Adjoint au Maire

M. Storaï : Par délibération n° 153/23 du 20 décembre 2023 et suite à la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57, le Conseil Municipal a ainsi adopté le premier règlement budgétaire et financier de la Commune de Menton. Conformément à l'article L.1612-30 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), un nouveau règlement budgétaire et financier doit être établi avant le vote de la première délibération budgétaire suivant le renouvellement de l'assemblée délibérante précisant les modalités de gestion des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement y afférents, et notamment les règles relatives à la caducité et à l'annulation des autorisations de programme et des autorisations d'engagement. Afin de compléter les dispositions légales obligatoires, la Commune a souhaité se doter de règles de gestion et notes internes. Ce règlement s'applique à l'ensemble des directions et services gestionnaires de crédits, et en premier lieu à la Direction des Finances. Il vise à renforcer la cohérence et l'harmonisation des procédures budgétaires, afin d'assurer la continuité et la stabilité des méthodes de gestion interne. Rédigé dans un souci de clarté et d'accessibilité, ce document présente de manière pédagogique et pratique les règles budgétaires et comptables applicables au sein de la collectivité, à destination aussi bien des élus que des agents non spécialisés dans ces domaines.

Il contribue ainsi à l'émergence d'une culture financière commune, partagée à tous les niveaux de la collectivité. Appelé à évoluer au gré des modifications législatives et réglementaires, ainsi que des adaptations nécessaires aux pratiques de gestion, le présent règlement constitue le document de référence sur lequel s'appuie le guide des procédures de la Direction des Finances.

M. Champion : *Nous voterons pour ce document qui est un document indispensable à la nouvelle mandature et pour votre parfaite information, c'est un document qui était déjà existant par le passé.*

M. Storai : *Il comporte une petite novation par rapport à l'ancien concernant le passage au compte financier unique.*

à l'unanimité

adopte le règlement budgétaire et financier de la Commune de Menton tel que présenté dans le document annexé à la délibération et dit que ce règlement sera tenu à la disposition du public dans les conditions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Affaire n° 4 : Constitution de la Commission d'Appel d'Offres **Fixation des conditions de dépôt des listes pour l'élection de ses membres et** **approbation du règlement de cette commission**

Rapporteur : *Mme le Maire*

M. Monteiro : *J'ai bien entendu la remarque que vous avez faite à M. Champion concernant les absences aux différentes commissions. Je suis un peu surpris de la réponse que vous avez faite, de ne pas prévoir les commissions finances, travaux, stationnement qui font la vie de Menton. J'ai fait 5 dans l'opposition, 5 ans où notre groupe a dû louper 2 commissions. Nous étions présents, à contrario de certaines personnes qui siègent ici. Je réitère la demande de créer au moins les Commissions finances, travaux, circulation et stationnement. Je pense que ce sont des points importants pour l'avenir des Mentonnais.*

Mme le Maire : *Je recevrais chaque groupe pour discuter des commissions que l'on pourrait remettre en place ou pas. Je rappelle pour tous les gens qui nous écoutent que ce qui compte ce n'est pas ce qui se passe en commission, mais ce qui se passe au Conseil Municipal, qui premièrement est au vu et au su de tout le monde puisque c'est retransmis, ce qui n'est pas le cas de la commission et la seule valeur c'est le Conseil Municipal. C'est la raison pour laquelle je ne veux pas alourdir pour rien les réunions de travail et les commissions. Nous en parlerons, je m'y suis engagée.*

Mme Paire : *Le fait d'assister aux commissions nous permettait, nous, en tant qu'opposition de pouvoir travailler sur les dossiers car vous savez pertinemment que le Conseil Municipal nous ne l'avons que 5 jours avant et le fait de participer aux commissions, de pouvoir anticiper les délibérations, cela nous permettait de travailler et d'échanger.*

à l'unanimité

prend acte de la constitution de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) avec 5 membres titulaires et 5 membres suppléants (les listes pouvant comporter moins de noms que de postes à pourvoir), du dépôt des listes au plus tard le jour de la séance du Conseil Municipal, avant l'examen de la délibération relative à l'élection des membres de la CAO et approuve le règlement intérieur de la CAO qui en fixe les règles de fonctionnement intérieur.

Affaire n° 5 : Constitution de la Commission de Délégation de Service Public
Fixation des conditions de dépôt des listes pour l'élection de ses membres et
approbation du règlement intérieur de cette commission

Rapporteur : Mme le Maire

à l'unanimité

prend acte de la constitution de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP), avec 5 membres titulaires et 5 membres suppléants (les listes pouvant comporter moins de noms que de postes à pourvoir), du dépôt des listes au plus tard le jour de la séance du Conseil Municipal, avant l'examen de la délibération relative à l'élection des membres de la CDSP et approuve le règlement intérieur de la CDSP qui en fixe les règles de fonctionnement intérieur.

Affaire n° 6 : Constitution de Commission Consultative de Services Publics Locaux et fixation des
conditions de dépôt des listes pour l'élection de ses membres

Rapporteur : Mme le Maire

prend acte

de la constitution de la Commission Consultative de Services Publics Locaux (CCSPL) avec 10 membres représentant les élus hors le Maire président de droit (les listes pouvant comporter moins de noms que de postes à pourvoir) et du dépôt des listes au plus tard le jour de la séance du Conseil Municipal, avant l'examen de la délibération relatives à l'élection des membres de la CCSPL.

Affaire n° 7 : Mise à jour de la composition de la Commission Locale du Site Patrimonial
Remarquable (CLSPR) de Menton et adoption de son règlement intérieur

Rapporteur : Mme le Maire

Mme le Maire demande si tout le monde est d'accord pour faire un vote à main levée. A l'unanimité le vote à main levée est accepté.

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 voix pour – 10 abstentions (Mme Fayat, Mme Paire, M. Monteiro, Mme Waeytens, Mme Genovese, M. Sarkozy, M. Grenard, M. Champion, Mme Petrosino, Mme Loncle)

décide de mettre à jour la composition de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable de Menton, comme suit :

I. Membres de droit :

Président : Madame Alexandra MASSON, Maire de Menton, ou son représentant.

Représentant de l'État : Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer (DDTM), ou son représentant.

Le Président de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF), ou son représentant.

Le Directeur Régional des Affaires Culturelles (DRAC), ou son représentant.

Le Chef de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP), ou son représentant.

II. Membres désignés par le Conseil Municipal :

- 3 Titulaires :

M. Jean-Christophe STORAÏ ; M. David MARCHISIO ; M. Nicolas LITTARDI

- 3 Suppléants :

Mme Virginie SIMONCINI ; Mme martine ELICRISIO ; Mme Sophie ECKENBERG

III. Personnalités qualifiées et représentants d'associations :

Représentants des associations de sauvegarde du patrimoine de Menton :

* Représentant : M. Jean-Louis CASERIO, président de la Société d'art et d'histoire du Mentonnais.

* Suppléant : M. Olivier MOTTE, délégué territorial pour la Fondation du Patrimoine.

* Représentant : M. Auguste MACARI, Président de l'association Menta Terra Mia.

* Suppléant : M. Bruno GREFFROY, Président de l'association Le Cercle des Palaces Retrouvés.

* Représentante : Mme Frédérique LORENZI, Présidente de l'association du Cimetière du Vieux Château.

* Suppléant : M. René GALITSCH, Président de l'association PRECHAM (pour la réhabilitation de la chapelle de la Madone).

Personnalités qualifiées en matière d'architecture, d'urbanisme, d'histoire ou de paysage :

* Représentant : M. David ROUSSEAU, Chef du projet Ville d'Art et d'Histoire.

* Suppléant : M. Francesco ERCOLE, Architecte du Patrimoine.

* Représentant : M. Michel STEVE, Architecte et Docteur en Histoire.

* Suppléant : Mme Sylvie FLAMANT, Présidente des amis du Val Rahmeh.

* Représentant : M. Fabien GAUTHIER, Fresquiste.

* Suppléant : M. Patrice VANNUCCI, Artisan-maçon.

approuve le règlement intérieur de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable, tel qu'annexé à la délibération, dit que cette délibération abroge et remplace toutes dispositions antérieures relatives à la composition et au fonctionnement de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable de Menton et autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Affaire n° 8 : **Fixation le nombre d'administrateurs élus du CCAS de Menton**

Rapporteur : M. Jean-Christophe STORAÏ, 1^{er} Adjoint au Maire

à l'unanimité

décide de fixer à 7 le nombre d'administrateur élus et de fait le nombre de membres nommés à 7 également

Affaire n° 9 : **Election des administrateurs élus du Centre Communal d'Action Sociale de Menton**

Rapporteur : M. Jean-Christophe STORAÏ, 1^{er} Adjoint au Maire

Mme le Maire demande si tout le monde est d'accord pour faire un vote à main levée. A l'unanimité le vote à main levée est accepté.

à l'unanimité

décide de désigner :

Représentants de la liste « Masson pour Menton »

Mme Catherine ALSTADT ; M. Claude CALVIN ; Mme Agnès CARDINALI ;
Mme Martine ELICRISIO ; Mme Sophie ECKENBERG

Représentant de la liste « Union »

Mme Kathleen WEAYTENS

Représentant de la liste « Menton en Action »

M. Florent CHAMPION

Affaire n° 10 : Comité de direction de l'Office de Tourisme de la Ville de Menton

Désignation des représentants du Conseil municipal

Rapporteur : Mme le Maire

Mme le Maire demande si tout le monde est d'accord pour faire un vote à main levée pour les délibérations n° 10 à 26. A l'unanimité le vote à main levée est accepté.

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 voix pour – 10 abstentions (Mme Fayat, Mme Paire, M. Monteiro, Mme Waeytens, Mme Genovese, M. Sarkozy, M. Grenard, M. Champion, Mme Petrosino, Mme Loncle)

décide de désigner :

Membres titulaires

Mme Alexandra MASSON, Maire

Mme Virginie SIMONCINI ; M. Jean-Christophe STORAÏ ; M. Daniel MINEO ; M. David MARCHISIO ; Mme Rose-Marie BALDERAS ; M. Nicolas LITTARDI ; Mme Pascale VERAN ; Mme Martine ELICRISIO

Membres suppléants

Mme Audrey TRABELLA ; M. Gabriel TOMATIS ; Mme Ida FERRARI ; M. Patrick PERET ; Mme Laurence ALBERTINI ; M. Dominique NICOLO ; Mme Agnès CARDINALI ; M. Eric ECHE ; M. Richard MIQUELIS

Affaire n° 11 : Comité de la Caisse des Ecoles

Désignation des représentants du Conseil Municipal

Rapporteur : M. Jean-Christophe STORAÏ, 1^{er} Adjoint au Maire

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 voix pour – 10 abstentions (Mme Fayat, Mme Paire, M. Monteiro, Mme Waeytens, Mme Genovese, M. Sarkozy, M. Grenard, M. Champion, Mme Petrosino, Mme Loncle)

décide de désigner pour représenter la Commune au sein de la Caisse des Ecoles selon la durée prévue par les statuts :

Mme Sophie ECKENBERG et Mme Laurence ALBERTINI

Affaire n° 12 : Commission paritaire de l'adduction d'eau de la Roya

Désignation des représentants du Conseil Municipal

Rapporteur : Mme le Maire

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 voix pour – 10 abstentions (Mme Fayat, Mme Paire, M. Monteiro, Mme Waeytens, Mme Genovese, M. Sarkozy, M. Grenard, M. Champion, Mme Petrosino, Mme Loncle)

décide de désigner pour représenter la Commune au sein de la Commission paritaire de l'adduction d'eau de la Roya :

Mme Alexandra MASSON, Maire,
M. Claude CALVIN ; Mme Pascale VERAN ; M. Gabriel TOMATIS ; Mme Martine ELICRISIO,

Affaire n° 13 : Commission mixte Menton - Vintimille
Désignation des représentants du Conseil Municipal

Rapporteur : Mme le Maire

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 voix pour – 10 abstentions (Mme Fayat, Mme Paire, M. Monteiro, Mme Waeytens, Mme Genovese, M. Sarkozy, M. Grenard, M. Champion, Mme Petrosino, Mme Loncle)

décide de désigner pour représenter la Commune au sein de la Commission mixte Menton Vintimille :

Mme Alexandra MASSON, Maire
Mme Virginie SIMONCINI ; M. David MARCHISIO

Affaire n° 14 : Conseil d'administration de la Société d'Economie Mixte Immobilière de la Commune de Menton (SEMIM)

Désignation des représentants du Conseil Municipal

Rapporteur : Mme le Maire

Déports : M. Storai, M. Littardi, M. Calvin, M. Peret et Mme Elicrisio intéressés par l'affaire ne prennent pas part au vote et sortent de la salle.

Mme Paire : Pouvez-vous nous donner une situation ou un état des lieux parce que l'on sait que la SEMIM est en grande difficulté. Juridiquement elle devrait cesser son activité. Pouvez-vous nous donner des informations ?

Mme le Maire : Je confirme qu'il y a de gros problèmes, les services sont en train de me faire une note sur la situation. Je veux un état des lieux précis que je n'ai pas aujourd'hui, mais je vous en ferais part dès que je l'aurais.

M. Champion : J'aimerais que l'on profite de cette délibération pour avoir une pensée chaleureuse envers M. Alain LAVAL, qui nous a quitté il y a quelques jours et qui s'était particulièrement investi dans le cadre de cette SEMIM.

Mme le Maire : Merci de l'avoir rappeler. C'est important car effectivement il y a beaucoup de gens qui s'investissent dans ces sociétés et qui passent beaucoup de temps et c'est bien de penser à eux.

à l'unanimité des suffrages exprimés : 24 voix pour – 10 abstentions (Mme Fayat, Mme Paire, M. Monteiro, Mme Waeytens, Mme Genovese, M. Sarkozy, M. Grenard, M. Champion, Mme Petrosino, Mme Loncle)

décide de désigner pour représenter la Commune au sein du Conseil d'administration de la Société d'Economie Mixte Immobilière de la Commune de Menton (SEMIM) selon la durée prévue par les statuts :

à l'assemblée générale de la SEMIM

- M. Jean Christophe STORAI

au conseil d'administration de la SEMIM

M. Nicolas LITTARDI ; Mme Pascale VERAN ; M. Patrick PERET ; Mme Martine ELICRISIO ; M. Claude CALVIN

Affaire n° 15 : **Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Menton**
Désignation d'un représentant du Conseil Municipal
Rapporteur : M. Jean-Christophe STORAÏ, 1^{er} Adjoint au Maire

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 voix pour – 10 abstentions (Mme Fayat, Mme Paire, M. Monteiro, Mme Waeytens, Mme Genovese, M. Sarkozy, M. Grenard, M. Champion, Mme Petrosino, Mme Loncle)

décide de désigner Mme Alexandra MASSON, Maire pour représenter la Commune au sein Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Menton.

Affaire n° 16 : **Conseil d'administration de l'Institut Médico-Educatif Bariquand-Alphand**
Désignation d'un représentant du Conseil Municipal
Rapporteur : M. Jean-Christophe STORAÏ, 1^{er} Adjoint au Maire

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 voix pour – 10 abstentions (Mme Fayat, Mme Paire, M. Monteiro, Mme Waeytens, Mme Genovese, M. Sarkozy, M. Grenard, M. Champion, Mme Petrosino, Mme Loncle)

décide de désigner pour représenter la Commune au sein du Conseil d'administration de l'Institut Médico-Educatif Bariquand-Alphand :

Mme Sophie ECKENBERG et Mme Agnès CARDINALI

Affaire n° 17 **Conseil d'établissement de l'Institut Médico-Educatif Bariquand-Alphand**
Désignation d'un représentant du Conseil Municipal
Rapporteur : M. Jean-Christophe STORAÏ, 1^{er} Adjoint au Maire

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 voix pour – 10 abstentions (Mme Fayat, Mme Paire, M. Monteiro, Mme Waeytens, Mme Genovese, M. Sarkozy, M. Grenard, M. Champion, Mme Petrosino, Mme Loncle)

décide de désigner pour représenter la Commune au sein du Conseil d'établissement de l'Institut Médico-Educatif Bariquand-Alphand :

Mme Sophie ECKENBERG et Mme Agnès CARDINALI

Affaire n° 18 : **Conseils d'école des établissements scolaires du 1er degré**
Désignation des représentants du Conseil Municipal
Rapporteur : Mme le Maire

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 voix pour – 10 abstentions (Mme Fayat, Mme Paire, M. Monteiro, Mme Waeytens, Mme Genovese, M. Sarkozy, M. Grenard, M. Champion, Mme Petrosino, Mme Loncle)

décide de désigner les représentants ci-dessous pour siéger au seins des conseils d'Ecole des établissements scolaires du 1^{er} degré.

- Ecole primaire A. Frank - Guillevin	Mme Ida FERRARI
- Ecole primaire Careï – Jeanne d'Arc	M. Nicolas LITTARDI
- Ecole primaire Condamine – Centenaire	M. Dominique NICOLO
- Ecole primaire Frédéric Mistral	Mme Martine ELICRISIO
- Ecole Alphonse Daudet	Mme Isabelle DELERUE
- Ecole de l'Hôtel de Ville	Mme Sophie ECKENBERG
- Ecole primaire Marcel Pagnol	M. Eric ECHE

- Ecole Française de Vintimille	M. Titien LEGEAY
- Ecole primaire Saint-Exupéry	Mme Rose-Marie BALDERAS
- Ecole maternelle Camaret	M. Gabriel TOMATIS
- Ecole maternelle de Careï	Mme Pascale VERAN
- Ecole maternelle Saint-Exupéry	Mme Virginie SIMONCINI
- Ecole maternelle Manon des Sources	Mme Agnès CARDINALI
- Ecole maternelle René Cassin	Mme Sophie ECKENBERG
- Ecole maternelle Germaine Coty	Mme Sabrina BAUDET
- Ecole maternelle Robert Debré	M. Thierry VENEM

Affaire n° 19 :

Conseils d'administration des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement
Désignation des représentants du Conseil Municipal

Rapporteur : Mme le Maire

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 voix pour – 10 abstentions (Mme Fayat, Mme Paire, M. Monteiro, Mme Waeytens, Mme Genovese, M. Sarkozy, M. Grenard, M. Champion, Mme Petrosino, Mme Loncle)

décide de désigner les représentants ci-dessous pour siéger au sein des Conseils d'administration des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement :

- pour le lycée polyvalent et le LEP Pierre et Marie CURIE

Délégué titulaire : M. Titien LEGEAY

Délégué suppléant : Mme Pascale VERAN

- pour le lycée d'enseignement professionnel Paul VALERY

Délégué titulaire : M. Gabriel TOMATIS

Délégué suppléant : M. Thierry VENEM

- pour le collège André MAUROIS

Délégué titulaire : Mme Sophie ECKENBERG

Délégué suppléant : Mme Isabelle DELERUE

- pour le collège Guillaume VENTO

Délégué titulaire : Mme Rose-Marie BALDERAS

Délégué suppléant : Mme Laurence ALBERTINI

Affaire n° 20 :

Conseils Portuaires des Ports Publics de Menton

Désignation des membres du Conseil Municipal

Rapporteur : Mme le Maire

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 voix pour – 10 abstentions (Mme Fayat, Mme Paire, M. Monteiro, Mme Waeytens, Mme Genovese, M. Sarkozy, M. Grenard, M. Champion, Mme Petrosino, Mme Loncle)

décide de désigner pour représenter la Commune au sein des conseils portuaires :

Vieux Port de Menton

Mme Virginie SIMONCINI, titulaire

M. Nicolas LITTARDI, suppléant

Port de Menton Garavan

M. David MARCHISIO, titulaire

M. Daniel MINEO, suppléant

Affaire n° 21 : Société Publique Locale « Ports de Menton »
Désignation des membres du Conseil Municipal

Rapporteur : Mme le Maire

Déports : M. Storaï, M. Littardi, M. Perez et Mme Simoncini intéressés par l'affaire ne prennent pas part au vote et sortent de la salle.

M. Champion : Tout au long de la précédente mandature, votre groupe d'opposition, le groupe RN n'avait eu de cesse que de demander un siège qui soit dévolu à l'opposition au sein de cette société publique locale qui avait d'ailleurs été proposé en fin de mandature. Est-ce que vous comptez laisser un siège libre à un des groupes d'opposition ici présents. Vous aviez défendu pendant la campagne électorale une reprise en régie de l'activité. Est-ce que vous pouvez déjà nous en dire plus sur les modalités ou le calendrier ?

Mme le Maire : Pas pour l'instant. Vous savez qu'en plus nous avons de grandes chances de faire une modification extrêmement rapide de cette structure. Si tel n'était pas le cas, nous pourrions revoir notre position mais aujourd'hui ce n'est pas le cas. J'attends les audits pour vous donner un calendrier le plus précis possible, autant vous dire que j'ai encore plus envie que vous d'avoir un calendrier rapide pour que l'on sorte de cette situation qui est catastrophique pour la collectivité et pour les Mentonnais.

M. Grenard : Avez-vous déjà un calendrier sur l'audit ? Vous pensez avoir une réponse d'ici quand ?

Mme Masson : Avant septembre si tout va bien.

à l'unanimité des suffrages exprimés : 25 voix pour – 10 abstentions (Mme Fayat, Mme Paire, M. Monteiro, Mme Waeytens, Mme Genovese, M. Sarkozy, M. Grenard, M. Champion, Mme Petrosino, Mme Loncle)

décide de désigner en qualité de délégué de la collectivité au sein du conseil d'administration de la SPL « Ports de Menton » :

M. Jean-Christophe STORAÏ ; M. Nicolas LITTARDI ; M. Gilles PEREZ ; Mme Virginie SIMONCINI

décide de désigner un délégué présent aux assemblées générales :
M. Jean-Christophe STORAÏ

Affaire n° 22 : Société Publique Locale d'Aménagement « Riviera française aménagement »
Désignation des représentants permanents au conseil d'administration et du représentant permanent aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires

Rapporteur : M. Jean-Christophe STORAÏ, 1^{er} Adjoint au Maire

Mme le Maire : Il y avait une erreur matérielle dans le projet de délibération qui a été transmis, un nouveau projet a été posé sur table.

Déports : M. Littardi et Mme Eckenberg intéressés par l'affaire ne prennent pas part au vote et sortent de la salle.

à l'unanimité des suffrages exprimés : 27 voix pour – 10 abstentions (Mme Fayat, Mme Paire, M. Monteiro, Mme Waeytens, Mme Genovese, M. Sarkozy, M. Grenard, M. Champion, Mme Petrosino, Mme Loncle)

désigne pour assurer la représentation de la Commune de Menton au sein du conseil d'administration de la SPLA « Riviera Française Aménagement », conformément au nombre de postes d'administrateurs attribués à la Ville de Menton, soit deux (2) :

M. Nicolas LITTARDI et Mme Sophie ECKENBERG

désigne pour assurer la représentation de la Commune de Menton au sein des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de la SPLA « Riviera Française Aménagement » :

M. Nicolas LITTARDI

autorise ses représentants à accepter toutes fonctions ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient leur être confiés par le conseil d'administration ou par son président.

Affaire n° 23 : Conseil de surveillance de la Société Anonyme d'HLM « 1001 VIES HABITAT » LOGIS FAMILIAL

Désignation des représentants titulaire et suppléant du Conseil Municipal

Rapporteur : M. Jean-Christophe STORAÏ, 1^{er} Adjoint au Maire

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 voix pour – 10 abstentions (Mme Fayat, Mme Paire, M. Monteiro, Mme Waeytens, Mme Genovese, M. Sarkozy, M. Grenard, M. Champion, Mme Petrosino, Mme Loncle)

désigne Mme Audrey TRABELLA, en qualité de représentant titulaire et M. Gabriel TOMATIS, en qualité de représentant suppléant appelés à siéger au conseil de surveillance de la Société Anonyme d'HLM « 1001 VIES HABITAT ».

Affaire n° 24 : Désignation des délégués au Syndicat mixte d'Ingénierie pour les Collectivités et Territoires Innovants des Alpes et de la Méditerranée (SICTIAM)

Rapporteur : M. Jean-Christophe STORAÏ, 1^{er} Adjoint au Maire

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 voix pour – 10 abstentions (Mme Fayat, Mme Paire, M. Monteiro, Mme Waeytens, Mme Genovese, M. Sarkozy, M. Grenard, M. Champion, Mme Petrosino, Mme Loncle)

décide de désigner des délégués à l'Assemblée générale pour représenter la Commune de Menton au sein de l'Assemblée générale du SICTIAM :

- Délégué titulaire : Mme Virginie SIMONCINI
- Délégué suppléant : Mme Audrey TRABELLA

décide de désigner des représentants dans les collèges à la carte du comité syndical pour les compétences transférées au SICTIAM, à savoir le Collège Distribution publique d'électricité :

- Délégué titulaire : M. Titien LEGEAY
- Délégué suppléant : Mme Rose Marie BALDERAS

Affaire n° 25 : Désignation de représentants communaux au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Rapporteur : Mme le Maire

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 voix pour – 10 abstentions (Mme Fayat, Mme Paire, M. Monteiro, Mme Waeytens, Mme Genovese, M. Sarkozy, M. Grenard, M. Champion, Mme Petrosino, Mme Loncle)

décide de désigner pour représenter la Commune au sein de la CLECT :
M. Jean-Christophe STORAÏ et M. Nicolas LITTARDI

Affaire n° 26 : **Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz**
Désignation d'un délégué du Conseil Municipal
Rapporteur : M. Jean-Christophe STORAÏ, 1^{er} Adjoint au Maire

M. Sarkozy : *Il y a quelques jours, notre groupe vous a fait parvenir un mail demandant une participation aux organes délibératifs aux commissions et au conseil d'administration précédemment mentionnés. Force est de constater que vous n'avez pas répondu à ce mail et vous n'avez pas accordé de place à quelconque groupe d'opposition. Est-ce que la main tendue que vous avez proposée pendant votre discours d'inauguration en était réellement une ou est-ce que c'était un pur élément de chantage ?*

Mme le Maire : *Premièrement, vous reverrez votre mail sur la forme qui ne correspond à rien. Il va falloir que vous rentriez un peu dans la forme de ce qu'on écrit dans les Collectivités territoriales, y compris les adresses mails à qui vous envoyez vos mails. Deuxièmement, il y a des oppositions plus constructives que d'autres. Je verrais au fil du temps comment ça se passera avec l'opposition. Ne vous inquiétez pas, j'ai pour habitude de discuter avec tout le monde. Je continuerai et surtout avec les gens qui s'intéressent vraiment à la commune.*

M. Sarkozy : *Comment vous caractérisez une opposition constructive ?*

Mme le Maire : *Une opposition avec laquelle je peux dialoguer sereinement. Je ne considère pas que ce soit votre cas.*

M. Sarkozy : *Pourtant je compte l'incarner.*

Mme le Maire : *Oui mais votre sérénité pour l'instant n'est pas apparue très crédible en tout cas pendant la campagne. Nous allons voir ce que cela donne maintenant dans votre rôle d'opposant.*

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 voix pour – 10 abstentions (Mme Fayat, Mme Paire, M. Monteiro, Mme Waeytens, Mme Genovese, M. Sarkozy, M. Grenard, M. Champion, Mme Petrosino, Mme Loncle)

décide de désigner un délégué pour représenter la Commune au Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz :

Mme Laurence ALBERTINI, titulaire
M. Titien LEGEAY, suppléant

Affaire n° 27 : **Débat d'Orientations Budgétaires – Exercice 2026**
Rapporteur : M. Jean-Christophe STORAÏ, 1^{er} Adjoint au Maire

M. Storaï : *Nous sommes réunis ce matin pour procéder, conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, au débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2026. Ce débat n'est pas une simple formalité réglementaire. Il constitue, pour la représentation communale, l'occasion de mesurer lucidement l'état des finances de notre commune, d'identifier les contraintes qui pèsent sur nos marges de manœuvre, et de présenter à nos concitoyens le financement du programme de mandature et la stratégie que la nouvelle majorité entend mettre en œuvre pour préserver la qualité des services publics locaux sans alourdir la pression fiscale sur les ménages mentonnais. Je vous présenterai ce matin, en quatre temps, les grandes orientations budgétaires pour 2026 :*

d'abord, le contexte extérieur qui nous contraint ; ensuite, l'héritage financier que nous allons devoir supporter ; puis notre stratégie de recettes fondée sur l'équité ; et enfin, nos perspectives et points de vigilance pour la mandature. Avant d'entrer dans le détail des finances communales, je vais rappeler brièvement le cadre macroéconomique et budgétaire dans lequel s'inscrit ce ROB 2026. Car nos difficultés ne sont pas uniquement le fruit de choix locaux, elles s'inscrivent dans un environnement national et international particulièrement contraignant. Sur le plan international, depuis la fin du mois de février 2026, les tensions au Moyen-Orient, les frappes sur l'Iran, la fermeture du détroit d'Ormuz, ont provoqué une envolée des prix énergétiques : le prix du gaz naturel a bondi de près de 45 % et le baril de Brent avoisine désormais 110 dollars. Pour les collectivités locales, ces chocs se répercuteront directement sur nos factures d'énergie dès le second trimestre 2026, dans une proportion encore difficile à chiffrer avec précision. Sur le plan national, la Loi de finances pour 2026 traduit une politique d'assainissement des finances publiques dont les collectivités territoriales sont appelées à supporter une part significative. L'effort global demandé au bloc communal est évalué à plus de 5 milliards d'euros à l'échelle nationale. Cet effort se décompose en un gel de la Dotation Globale de Fonctionnement, en un prélèvement sur les recettes de fiscalité locale, et en un alourdissement des charges obligatoires imposées sans compensation équivalente. Ce contexte de double contrainte, ressources contraintes, charges imposées, constitue le cadre national subi dans lequel nous inscrivons notre propre situation financière. Le compte administratif 2025, arrêté il y a quelques semaines, confirme une tendance préoccupante qui s'est développée sous la précédente mandature. En 2023, l'épargne brute de la Commune s'élevait à 16,74 millions d'euros, ce qui représentait un taux d'épargne brute de l'ordre de 20 %. Ce ratio est un indicateur fondamental de la santé financière d'une collectivité : c'est ce qui reste des recettes de fonctionnement une fois les dépenses courantes payées, et qui doit être consacré au remboursement de la dette avant de pouvoir financer de nouveaux investissements. En 2025, deux exercices seulement plus tard, cette épargne brute est tombée à 6,27 millions d'euros, soit un taux de 8,64 %. C'est une chute de 63 % en deux ans. L'épargne nette, c'est-à-dire ce qu'il reste une fois le remboursement en capital de la dette opéré, n'atteint plus que 1,43 million d'euros. Cette dégradation n'est pas conjoncturelle. Elle résulte principalement d'une dérive des charges courantes sous la précédente mandature, non couvertes par des cessions pérennes mais par le recours à des produits exceptionnels de cessions d'actifs pour équilibrer les budgets, des ressources que l'on ne peut mobiliser qu'une seule fois. À cela s'ajoutent des décisions prises avant le scrutin, qui déséquilibrent nos finances. La résiliation anticipée des contrats de délégation de service public pour les plages créé un risque indemnitaire provisionné à près de 1,68 million d'euros en 2025 et est une dépense de fonctionnement qu'il faut couvrir par des recettes réelles, auquel s'ajouteront environ 1,8 million d'euros de biens de retour à intégrer en dépenses réelles dans la section d'investissement. Les projets culturels engagés, réhabilitation du Palais de Carnolès, réhabilitation de l'hôtel « Le Chouchou », induiront, lors de leur mise en service, des charges pérennes de personnel et de fonctionnement qui n'ont pas encore été budgétées. Je veux être clair devant vous : nous n'avons pas créé cette situation. Mais nous en sommes responsables, au sens où c'est à nous qu'il revient, désormais, de la redresser. Et nous l'assumons pleinement. À cela s'ajoute, et il importe de le dire avec la même clarté, le désengagement progressif de l'État vis-à-vis des collectivités. La Dotation Globale de Fonctionnement perçue par Menton s'établissait à 5,82 millions d'euros en 2023. Elle n'est plus que de 5,40 millions en 2026, après une nouvelle baisse de 2,6 % sur la dotation forfaitaire et de 5,8 % sur la dotation nationale de péréquation. En moins de trois ans, c'est plus de 400 000 euros de dotation en moins. Parallèlement, l'État nous impose des charges nouvelles sans contrepartie budgétaire. La plus significative, en 2026, est la hausse des cotisations patronales à la CNRACL, la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales, dont le taux passe de 35,65 % à 37,65 %, pour atteindre 43,65 % en 2028. Pour Menton, ce seul relèvement représente un surcoût de 440 000 euros en 2026. Sur la durée du mandat, la trajectoire jusqu'à 43,65 % représentera un alourdissement cumulé de notre masse salariale de l'ordre de 3 à 4 millions d'euros supplémentaires par rapport au niveau de 2024.

L'effet ciseau est là, documenté, chiffré : d'un côté, nos ressources se contractent ; de l'autre, nos charges progressent sous l'effet de décisions nationales sur lesquelles nous n'avons aucune prise. Face à cette situation critique nous allons lancer rapidement une série d'audits : financier, juridique et ressources humaines. C'est dans ce contexte que nous construisons notre budget 2026. Face à ces contraintes, la question centrale qui se posait à nous était la suivante : comment assumer nos responsabilités sans reporter le coût de la gestion passée sur les ménages mentonnais ? Notre réponse est claire, et elle structure l'ensemble de nos orientations budgétaires 2026 : nous ne toucherons pas aux taux d'imposition. Les contribuables mentonnais, ceux qui vivent, travaillent, élèvent leurs enfants dans notre ville, ne seront pas mis à contribution pour financer les conséquences de choix qu'ils n'ont pas faits. Le produit de la taxe foncière bâtie progressera uniquement par l'effet mécanique de la revalorisation nationale des bases locatives, soit +0,8 %, une mécanique qui échappe à notre décision. En revanche, nous entendons pleinement mobiliser les ressources que le territoire génère par son attractivité et par l'usage que les non-résidents font de notre espace public. Menton est une ville touristique, une ville de passage, une ville dont le domaine public est intensément sollicité. C'est une richesse. Et il est juste que ceux qui en profitent contribuent en finançant les charges. Le stationnement payant constitue le premier de ces leviers. La première année pleine d'exploitation de l'extension des zones payantes a généré 2,38 millions d'euros en 2025, en hausse de 11,4 %. En 2026, nous projetons 2,5 millions d'euros. Ce sont des recettes qui pèsent exclusivement sur l'usage ponctuel du domaine public, et non sur les résidents permanents. La taxe de séjour, dont la part communale s'établit à 2,01 millions d'euros projetés pour 2026, représente une contribution juste et proportionnée à la fréquentation touristique. La réouverture du tunnel de Tende en 2025 amplifie les flux en provenance du Piémont italien et devrait contribuer à soutenir ces recettes. Les droits de mutation, liés aux transactions immobilières, sont projetés à 4,4 millions d'euros, en hausse de 9,1 % sur la base d'un marché immobilier qui reste actif dans notre commune. Au total, les recettes liées à l'usage du territoire, au tourisme et à la fiscalité des résidences secondaires constituent le principal moteur de dynamisme de nos ressources pour 2026. C'est une stratégie équitable, lisible, et cohérente avec les engagements pris devant les Mentonnaises et les Mentonnais. Sur le plan des projections budgétaires, les recettes réelles de fonctionnement sont attendues à 71,41 millions d'euros en 2026, contre 72,62 millions en 2025. Cette légère contraction, de 1,7 %, s'explique par l'absence de recettes exceptionnelles de cession et par l'érosion de la DGF. Les dépenses réelles de fonctionnement progressent de 1,7 %, à 66,26 millions d'euros, principalement sous l'effet de la hausse mécanique de la masse salariale, dont je vous ai déjà présenté les causes structurelles. Dans ce cadre, l'épargne brute prévisionnelle s'établit à 5,15 millions d'euros, soit un taux de 7,21 %. Je veux être transparent avec vous : ce taux est en dessous du seuil de vigilance de 8 % que les ratios réglementaires considèrent comme limite. L'épargne nette prévisionnelle ne s'élève qu'à 450 000 euros, un niveau résiduel qui ne laisse aucune marge pour absorber un aléa non anticipé. Nous le disons, parce que l'honnêteté budgétaire est la condition de la confiance. En matière d'investissement, le programme 2026 est estimé à environ 27 millions d'euros. Il sera financé par l'autofinancement, par le FCTVA, par les subventions de l'État, de la Région et du Département, et par un recours à l'emprunt calibré aux besoins résiduels. Notre objectif est de maintenir la capacité de désendettement en dessous de 12 ans. Les principaux chantiers portent sur la réhabilitation de l'hôtel « Le Chouchou » et du Palais de Carnolès, les travaux dans nos bâtiments publics, les réseaux de voirie, le renouvellement du matériel roulant, et l'intégration des biens de retour des DSP plages dans notre patrimoine. Je veux terminer sur les points de vigilance que nous entendons suivre avec la plus grande attention tout au long de cette mandature. En premier lieu, le taux d'épargne brute. Si les conditions se confirment, une décision modificative de redressement pourra être présentée dès l'arrêté des nouvelles orientations de la majorité. En deuxième lieu, nous avons acté le principe d'un audit financier, juridique et de ressources humaines complet en début de mandat. Ces audits sont indispensables pour garantir la sincérité de l'évaluation de l'héritage reçu, calibrer les économies réalisables sur le fonctionnement et construire une trajectoire pluriannuelle solide. En troisième lieu, les charges induites par la réouverture des équipements culturels, le Palais de Carnolès, le Musée Cocteau, doivent être anticipées dès maintenant dans nos projections.

L'ouverture de ces équipements est une opportunité pour notre ville ; elle doit s'accompagner d'un plan de financement rigoureux. En quatrième lieu, enfin, nous examinerons avec soin les possibilités offertes par la mise en délégation de certains services publics actuellement gérés en régie, notamment dans le domaine de la petite enfance et du stationnement, pour dégager des marges de manœuvre budgétaires et recentrer nos ressources humaines sur les missions obligatoires. Le Rapport d'Orientations Budgétaires 2026 que je vous présente ce matin est le reflet d'une double réalité que nous ne cherchons pas à dissimuler. D'un côté, une situation financière structurellement fragilisée par les choix de la précédente mandature, aggravée par un contexte national de désengagement de l'État que nous subissons au même titre que l'ensemble des collectivités locales. De l'autre, une stratégie claire et assumée : préserver les résidents permanents de toute taxation supplémentaire, mobiliser les ressources que l'attractivité de notre territoire génère naturellement, et engager le redressement de nos finances avec méthode, transparence et rigueur. Nous sommes lucides sur l'ampleur de la tâche. Une épargne nette prévisionnelle de 450 000 euros ne laisse pas de place à l'improvisation. Mais nous sommes déterminés, et nous avons les outils pour y parvenir : un budget sincère, un programme d'investissement maîtrisé, un audit en cours, et la confiance de ceux qui nous ont mandatés. Le redressement de la trajectoire financière de Menton sera le fil directeur de notre mandature 2026-2032. Je vous remercie de votre attention et reste naturellement à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

Interruption de séance :

M. Mine, responsable du Service des Finances, présente le rapport du débat d'orientations budgétaires.

M. Sarkozy : A-t-on isolé l'effet comptable de la surtaxe de la région et son échéance sur la taxe de séjour qui n'apparaît pas aujourd'hui sur le rapport d'orientations budgétaires pour connaître les vraies tendances de la taxe de séjour et isoler à périmètre constant d'effet comptable. Parce qu'aujourd'hui, nous ne savons pas exactement la chute de la taxe de séjour, à quel point elle est due à une vraie chute du tourisme. Le rapport pointe que le tourisme va bien à Menton notamment avec l'augmentation des recettes sur le stationnement, avec la réouverture du tunnel Tende. On nous assure que cela dopera l'activité. Quel est exactement l'effet de changement comptable et quelle est la réalité de la taxe de séjour ?

M. Mine : La taxe de séjour était constituée à la base de 66% pour la taxe communale et de 33% pour la taxe additionnelle régionale. Donc au niveau de la tarification, l'utilisateur règle la même somme. Les 33% sont reboutés vers la société nouvelle de la ligne Provence-Côte d'Azur et le dynamisme est toujours très intéressant, notamment en raison des locations saisonnières.

M. Sarkozy : La totalité de la chute de la taxe de séjour est due à ce changement comptable ?

M. Mine : Oui tout à fait.

M. Storai : C'est pour le financement de la NLPCA. Il faut que les Mentonnais sachent qu'ils contribuent également au financement de ce projet d'état structurant qui est la NLPCA.

M. Champion : Une question technique par rapport aux provisions, recours à l'emprunt et indemnisation des plagistes. Vous avez dit que ce serait financé par de l'emprunt alors qu'il me semblait qu'il y avait une provision qui avait été constituée il y a quelques mois. Que pouvez-vous nous dire sur ce point ?

M. Mine : Les provisions relèvent de la section de fonctionnement, donc c'est pour les recours indemnitaires, c'est-à-dire les pertes de chiffre d'affaires uniquement. Les biens de retour ce sont des dépenses d'investissement qui seront financées par l'emprunt.

Mme le Maire : Je rajoute que c'est bien évidemment s'il n'y a pas de médiation. On va essayer d'avoir un esprit d'ouverture, vu le contexte, d'avoir une médiation avec eux. Ce qui fait que ces chiffres restent des provisions mais qui pourront être tout à fait autres dans la réalité.

M. Sarkozy : En page 27, la section point fort de la situation financière de Menton classe l'épargne brute à 8,64% comme un atout précisant qu'elle se situe au-dessus du seuil de vigilance de 8%. Or, en page 15, ce même rapport projette un taux d'épargne brut de 7,21% pour 2026 et reconnaît que ce taux demeure, je cite, en-dessous du seuil de vigilance de 8% ce qui constitue un signal d'alerte. Le rapport présente donc en point fort un indicateur qui prédit lui-même l'effondrement sous le seuil critique. Est-ce qu'on voit ici une incohérence ou est-ce que vous prévoyez bien l'effondrement en-dessous de 8% du taux de vigilance pour 2026 du taux d'épargne brute ?

M. Mine : Vous devez faire allusion à l'année 2025 et la projection oui on va avoir un effondrement de l'épargne brute au niveau de l'année 2026.

M. Sarkozy : D'où ma question, car c'était classé en point fort de l'économie mentonnaise dans la synthèse du rapport. Je trouvais que cela portait à confusion.

M. Storaï : Pour aller dans le sens qui a été préalablement développé, les choix de la mandature précédente sont aujourd'hui une charge lourde pour la collectivité. Je ne ferais pas de polémique, mais dans d'autres sphères on aurait pu dire « ils ont cramé la caisse ». Nous on va continuer à assumer ces dépenses, à reprendre une stratégie budgétaire qui soit cohérente de manière à désendetter la ville tout en continuant à prioriser l'investissement.

M. Champion : J'aimerais remercier le service des Finances pour la clarté de ce rapport qui est très précis et exhaustif. On a la chance d'avoir le compte administratif qui a déjà été arrêté avec les chiffrages 2025 qui sont précis. Cela facilite la compréhension et ça reste assez objectif par rapport à la situation telle qu'elle est aujourd'hui, plus objectif que le propos qui a été tenu par M. Storaï. Cela me fait sourire, M. Storaï, quand vous commencez votre propos introductif en parlant du contexte macro-économique parce que je me souviens, il y a quasiment 1 an jour pour jour, vous me faisiez la réflexion avec votre groupe, vous rigoliez presque que l'on puisse parler du rôle de M. Trump ou du contexte national sur l'impact de l'économie locale, et notamment des finances publiques de la Ville de Menton. Vous voyez la différence entre l'opposition et la gouvernance, une fois que l'on arrive aux manettes, le discours change quelque peu et on est confronté à la réalité. Une réalité qui est très concrète, avec l'augmentation des fluides, des dépenses liées à l'énergie entre 10 à 20% en fonction de l'électricité, du gaz, l'évolution aussi de l'inflation avec les prix à la consommation et puis les charges de l'Etat. On vous rejoint sur ce point avec notamment les augmentations de la CNRACL qui ont commencé l'an passé et qui vont se poursuivre jusqu'en 2028 compris. Il y a quand même quelques bonnes nouvelles à niveau national avec notamment la loi de finances qui va permettre de dégager des ressources complémentaires avec la possibilité d'augmenter de manière un peu plus soutenue la taxe d'habitation sur les résidences secondaires avec aussi la possibilité de récupérer directement la taxe sur les logements vacants qui a été précédemment récupérée par l'Agence Nationale de l'Habitat. Ce sont des leviers intéressants et on espère en tout cas que vous allez les utiliser parce que non seulement ça représente des recettes fiscales supplémentaires mais en plus ça participe aussi à soutenir une politique plus ambitieuse au niveau de l'habitat au profit des actifs Mentonnais. Et dans ce contexte, ce débat d'orientations budgétaires, a aussi le mérite de rappeler, contrairement à ce que vous disiez, je sais M. Storaï que vous aimez les bons mots et les bonnes formules, mais non, « la caisse n'a pas été cramée » et on voit de manière très factuelle que la Ville de Menton a encore des marges de manœuvres, même si elles sont limitées par le contexte que vous avez décrit, mais on peut notamment parler de la question des ressources humaines.

Pour la première fois depuis des années, au prix d'un effort très important on l'admet, mais les charges de personnel, elles ont baissé malgré l'augmentation de la CNRACL. La dette à l'échelle de la mandature a été réduite de 11%. C'est quand même un point que l'on peut aussi souligner parce que cette réduction de 11% de la dette vous permet aussi, d'avoir la capacité demain à emprunter pour réaliser des investissements. Cela m'a aussi un petit peu fait sourire de vous féliciter des bonnes recettes du stationnement payant à hauteur de 2025 en 2026. Mesures pour lesquelles vous vous étiez battus à l'époque dans l'opposition. Nous sommes ravis d'avoir fait le travail pour vous. Malgré les réductions des dotations globales de l'Etat, au niveau du fonctionnement, on dégage quand même pour 2026, un excédent de fonctionnement de 3,9% millions d'euros et en investissement de 1 million d'euros. Ce sont autant de ressources de financement qui vont permettre d'aller fléchir l'investissement que vous avez maintenu à 15 millions d'euros réels directs. On se félicite d'ailleurs, même s'il y aura, on l'imagine, des modifications par rapport aux investissements, mais que ce qui avait été fléché pour les bâtiments publics et notamment pour les écoles, puissent être maintenu. On le sait les orientations vont venir avec le temps, vous allez les préciser au fur et à mesure de votre prise de fonction et d'ailleurs certaines des priorités politiques que vous évoquez dans la partie 8, on peut les rejoindre, et tous les candidats à l'élection municipale en parlait que ce soit l'aménagement du Rondelli, la volonté d'avoir un tourisme 4 saisons, des questions de la transition écologique et des énergies renouvelables. On vous soutiendra en ce sens, en tout cas sur le principe, car c'est quelque chose que l'on a en partage. Néanmoins, ce qui nous inquiète c'est la mise en œuvre de mesures qui pourraient être bien plus lourdes, voire complètement irréalisables d'un point de vue administratif, ou financier. On ne va pas refaire le débat de l'office municipal ou communautaire d'HLM, on aura l'occasion d'en reparler, ou sur l'influence du recrutement des 25 policiers municipaux supplémentaires à l'échelle de la mandature. Ce sera forcément un coût très fort. Je voudrais prendre l'exemple des crèches que vous citiez dans le rapport d'orientations budgétaires. Vous inscriviez avoir pour ambition d'aller jusqu'à 180 places de crèches supplémentaires. En soit, tout le monde peut se féliciter de cette volonté, mais quand on est face à la réalité des choses, on se rend compte qu'au mois de septembre dernier, à la rentrée, on avait seulement 80 enfants sur liste d'attente. Est-ce bien nécessaire de pousser le bouchon aussi loin sur la création de 180 places en crèche. Vous parliez aussi de l'extension des horaires. Il faut savoir qu'il y a seulement quatre enfants qui sont récupérés à 18h30, horaire de fermeture de la crèche. On comprend que l'on est dans un discours par rapport à des élections municipales, un discours à vocation électorale, mais on vous encourage, en toute bienveillance, avec les adjoints qui vous accompagnent à prendre le temps de se défaire de certaines idées fixes, d'aller discuter avec les services, car on se rend compte à travers l'exemple précis des crèches, que si on y va de cette façon, ça peut avoir des influences très fortes au niveau du budget car cela a un coût très important, les crèches, qui ne répondrait pas finalement de manière très directe aux besoins et qui risquerait pour être financés d'avoir recours à la privatisation des services. C'est cette volonté là sur laquelle on sera très vigilants, ne pas aller vers la privatisation des services publics pour financer ces dépenses qui vont être très importantes et que vous proposez.

Mme le Maire : *M. Champion, je n'ai pas utilisé le chronomètre pour la première séance parce que le règlement est nouveau, mais vous avez largement dépassé les 5mn.*

J'ai cru un instant dans votre première partie d'intervention que vous étiez revenu dans l'ancienne majorité, car vous avez défendu merveilleusement bien votre bilan en tant qu'adjoint aux Finances, mais vous voyez bien que tout n'est pas parfait. Même si je comprends bien que vous aviez envie de défendre votre ancien bilan, je ne dis pas que tout est catastrophique, mais tout n'est pas génial et vous le savez très bien, puisque vous êtes vous-même sorti de l'ancienne gouvernance parce que ça n'allait plus et que les bonnes décisions n'ont pas été prises, y compris en matière budgétaire, sinon je pense que vous seriez resté jusqu'au bout adjoint aux Finances. Donc si vous en êtes sorti, c'est que vous le premier vous avez bien vu qu'il y avait de gros problèmes. Nous allons calmement redresser tout ça. Ca se fait avec sérieux et compétences et je remercie à nouveau les services qui sont derrière moi et qui ont fait un travail de recollement d'information entre ce que nous souhaitons faire et ce qui a été fait par le passé.

L'année 2026 va être compliquée et vous le savez parce que vous ne manquez pas de pragmatisme et d'expérience en la matière. Nous allons faire au mieux, nous allons attendre les audits, nous allons tous travailler ensemble. Il n'y a que les idiots qui ne changent pas d'avis, donc si à un moment donné il y a des points qui ont été défendus dans mon programme qui ne sont pas réalisables pour des raisons financières, nous en reparlerons tous ensemble. Il y a 7 ans à venir, et en 7 ans on fait quand même beaucoup de choses.

M. Monteiro : Sur la section investissement, on nous donne un résultat excédentaire (page 16) de 975.000 €, je voulais savoir si ce sont des reports ou des restes à réaliser ? pour l'investissement, on garde la même note sur 27 millions. J'aurais voulu avoir un peu plus de fléchage concernant ces investissements. J'ai bien entendu que vous alliez continuer le Chouchou, le Palais de Carnolès..., vous avez également parlé du Musée Cocteau. A un moment donné, je pense qu'il va falloir se poser la question du financement ou pas, de prendre la décision de faire en frais avancés ou pas, compte tenu de l'antériorité des assurances et M. Storai était à nos côtés à l'époque le premier défenseur justement des deniers publics. Ce qui me gêne aussi, c'est sur les DSP des plages. J'ai bien entendu qu'il y a eu des biens de retours qui ont été chiffrés. A l'heure actuelle, si j'ai bien entendu, aucune négociation n'a été faite avec les quatre plagistes. C'est uniquement sur le fait de la résiliation des sous-traités, la perte d'exploitation ça va être encore quelque chose qui va venir en supplément. Je ne pense pas pour avoir fait un petit chiffrage parce que là on atteint à peu près 3,2 millions d'euros d'investissement pour les 4. On va rentrer dans une négociation qui va être assez dure. Quid de la relance de ces DSP qui peut être un levier de négociations en fonction de ceux qui vont répondre, ou pas, sur les DSP. Quid de l'hôtel 5 étoiles ? J'ai entendu M. Mine parler de l'hôtel 5 étoiles, mais j'ai bien entendu aussi que le promoteur était réfractaire à payer. Je rappelle que le loyer de 300.000 € annuel est censé revenir à la Ville, que nous sommes censés appliquer les 820 € de pénalités journalières de retard. Mais rien n'est rentré. Je me suis battu pendant 5 ans sur la politique sportive et la jeunesse de cette Ville. Or je constate qu'il y a une enveloppe qui est inscrite d'environ 600.000 €. Je compte sur vous pour avoir une politique sportive, claire nette et précise pour notre jeunesse et nous serons à vos côtés, si ça va dans le bon sens de la jeunesse et du sport mentonnais.

M. Storai : Je vous remercie pour vos propos car vous avez bien souligné que j'étais très attentif, tout comme vous, à l'emploi des deniers publics, dans l'opposition, c'est ce qui nous a réuni à cette époque. Sur les 976.000 €, je vous confirme que ce sont des reports car les restes à réaliser sont beaucoup plus importants. Nous avons 4.9 millions d'euros de restes à réaliser. Concernant le musée Cocteau nous aurons beaucoup à faire pour le remettre en œuvre et sur les négociations des Plages, nous allons ouvrir la négociation.

M. Monteiro : Avez-vous déjà un calendrier concernant les plages sur la relance des DSP ? Vous annoncez 4.9 millions d'euros de restes à réaliser. C'est énorme sur un budget initialement de 20 millions.

M. Storai : Nous nous sommes battus à l'époque pour souligner ce problème des restes à réaliser lors de la dernière mandature et on va s'y atteler car ça ne peut plus continuer comme ça.

Mme le Maire : Concernant les indemnités de l'hôtel 5 étoiles, vous savez très bien pourquoi, vous avez siégé au Conseil Municipal, vous savez que le promoteur fait du contentieux. Nous ne sommes pas payés depuis très longtemps. Cela ne vous a pas échappé que nous sommes sur 2025. On discute sur des orientations budgétaires mais on est sur la fin de ce qui a été fait. On va faire ce que l'on peut au mieux, on va mettre en application à la fois notre programme. On est en train d'auditer y compris d'ailleurs sur les DSP. Je suis en train de faire auditer puisque vous savez qu'elles ont été annulées par rapport au cahier des charges entre autres. Je suis en train de faire auditer la manière dont nous allons dorénavant procéder. Je pense que l'on est au moins d'accord sur ce point-là ?

M. Monteiro : Je pense même avoir assisté à toutes les commissions DSP en tant qu'opposition et à être le seul de notre groupe à avoir alerté l'ancienne mandature depuis le début.

Mme le Maire : Si vous regarder bien dans les décisions du tribunal administratif, les points sur lesquels il y avait eu des alertes en commission n'ont pas été forcément été les points qui ont été relevés pour ordonner l'annulation. Pour l'instant les référés ont été gagnés mais maintenant il y a le fond qui va arriver. L'idée générale c'est que l'on puisse relancer des DSP dans des conditions correctes et que l'on ne retrouve plus les errances du passé, et négocier avec les plagistes. Une fois que l'on aura passé ce mois d'Avril parce que nous avons un conseil qui va avoir lieu pour le budget avant le 30 avril, et deux à la CARF, donc les services que ce soit du côté de la CARF ou de la Ville sont concentrés sur l'organisation de ces deux moments forts. A partir du 1^{er} mai, une nouvelle page va s'ouvrir dans laquelle on va pouvoir discuter de cela tranquillement. Concernant le 5 étoiles qui est un point important sur lequel je me bats depuis longtemps, je n'ai de cesse de faire moi, à titre personnel, je l'avais déjà fait en tant que Députée, je l'avais dit pendant la campagne, j'avais été rencontrer le promoteur jusqu'à Marseille pour voir où on en était pour de vrai, parce que les informations étaient assez parcellaires à l'époque, en ce qui me concerne côté Mairie. Le promoteur était en procès avec entre autres Bouygues, SOLESSAIS ... parce qu'il y avait des malfaçons importantes sur le bâtiment. Les derniers rapports sur les expertises ont été rendus début janvier, M. Paget m'indique qu'il y a eu une conciliation à l'issue de ces expertises entre lui, SOL ESSAIS, Bouygues... et qu'il y a une reprise des travaux censée avoir déjà eu lieu, ou en tout cas être imminente. J'ai rendez-vous avec lui début du mois de mai. On ne va pas rester les bras croisés à le rencontrer une fois par an, comme ça s'est fait lors de la dernière mandature. Il a parfaitement compris que nous nous attaquerions très rapidement et que nous ferions un référé si les travaux avec un calendrier précis n'étaient pas en reprise et avec une libération parallèle, je dis bien parallèle puisqu'il n'est plus en contentieux et que la raison pour laquelle il avait séquestré les montants des indemnités journalières + les loyers, c'était le fait qu'il était en procédure avec Bouygues. Maintenant il n'est plus en procédure, puisqu'il a trouvé un protocole d'accord et qu'il a recommencé le chantier. On va se donner un ou deux mois pour voir comment il se comporte et comment il agit et quel est son calendrier. Si ça ne va pas, on ne laissera pas la situation en l'état. Pour Cocteau, c'est un peu plus complexe puisque vous savez que nous avons le PSMV à relancer. J'avais commencé à le travailler avec les services de l'Etat en tant que Députée, Nous avons pour l'instant un accompagnement plutôt positif des services de l'Etat avec nous. Clairement, si la procédure n'est pas là il faudra faire les travaux à frais avancés, mais je l'ai dit tout le long de mon programme, je sais que tout le monde n'est pas d'accord avec moi. Je sais qu'il y en a qui veulent que l'on ferme le musée, d'autres voudraient même le démolir. Je pense que les Mentonnais ont payé ce musée, ils ont le droit que ce Musée réouvre et je pense que c'est extrêmement attractif au niveau touristique. Quand on en parle avec les syndicats des hôteliers et des restaurateurs, ils n'attendent qu'une seule chose c'est que l'on ouvre ce musée, y compris les croisiéristes. Tout le monde attend l'ouverture de ce musée pour que ça soit un point d'attractivité important.

M. Sarkozy : Le rapport liste la capacité de désendettement à 7,13% et d'ailleurs listée en page 27 comme point fort de la situation économique et financière mentonnaise et je cite « confirme la solidité de la structure financière de la Commune », c'est d'ailleurs l'un des rares voyants économiques dans le vert dans ce rapport. Mais en page 17, lorsque vous exposez votre stratégie d'endettement pour la mandature, votre seule ambition se résume et je cite « ... au maintien de la capacité de désendettement en-dessous de 12 ans ». Autrement dit, vous prévoyez d'emprunter et d'endetter davantage la commune, mais est-ce que l'on peut avoir aujourd'hui des réponses quantitatives sur votre stratégie d'endettement ? est-ce que c'est maintenir une capacité de désendettement strictement en dessous de 12 ans ? est-ce que c'est 11 ans ? 10 ans ?

M. Storaï : Pour 2026, nous ambitionnons d'emprunter 7 millions d'euros. A titre de comparaison, en 2025 il y avait un emprunt de 6,5 millions d'euros. Nous avons une capacité de remboursement pour cet emprunt à hauteur de 4,7 millions d'euros sur 2026. Chaque fois que l'on pourra lutter contre l'endettement, on le fera. Néanmoins, le rôle d'une Collectivité c'est de prévoir. Et prévoir, ça passe également par des aménagements, des infrastructures. Nous serons très vigilants à être en-dessous de la jauge des 12 ans et nous adapterons en tant que besoin, mais de toute façon vous aurez rapidement plus d'éléments. Aujourd'hui, ce rapport d'orientations budgétaires était pour mettre le point sur le mot « fin » de la période précédente et en septembre vous aurez très certainement un budget supplémentaire dans lequel vous pourrez lire avec beaucoup plus d'acuité l'ensemble de nos propositions sur 2026.

M. Sarkozy : J'espère que ces questions, Mme le Maire, vous ont paru tout à fait constructives.

Mme le Maire : Ce qui me paraîtrait encore plus constructif pour les Mentonnais, puisque vous avez annoncé pendant votre campagne avoir des mécènes prêts à déverser des millions sur la Ville de Menton, j'espère que pour le bien des Mentonnais vous allez nous les amener et on sera ravis de les rencontrer.

M. Sarkozy : Tout ce que je peux faire pour la Commune et si vous me demandez de l'aide à ce niveau, je serais bien évidemment parfaitement prêt à collaborer avec vous.

Mme le Maire : Nous serons ravis de voir ce qu'il en est.

M. Monteiro : A l'époque, je me rappelle que lors d'une vente de terrain à environ 10 millions d'euros, l'ancien Maire avait placé cet argent pour le faire travailler. Je crois qu'il avait pris 5 millions dessus. Qu'en est-il de cette manne ? Je sais que l'audit le dira mais je pense qu'il est bon de le rappeler puisqu'à l'époque on s'était tous élevés contre cette vente et nous n'étions pas d'accord. Lorsque vous dites que vous allez faire 7 millions d'emprunt est-ce qu'il y a déjà quelque chose de flécher par rapport à ce chiffre ?

M. Storaï : L'emprunt c'est pour arriver au niveau d'investissement que nous souhaitons. Par contre sur la trésorerie, comme vous le soulevez, je m'en souviens très bien sur la vente de ce terrain nous nous étions élevés contre ces placements puisque nous préférions à l'époque un autre emploi, mais ils sont encadrés aujourd'hui par le CGCT.

M. Mine : Les Collectivités Territoriales ne peuvent placer de l'argent sur des comptes à terme que dans le cas de cessions immobilières. Une délibération avait été prise jusqu'au 31 décembre 2025. Celle-ci étant tombée, l'argent est dans la trésorerie de la Collectivité. Pour ce qui est des produits financiers, ils se sont élevés à 200.000 € et ont servi à financer la prime du pouvoir d'achat « PPA », qui avait été octroyée la même année, au nom du principe d'annualité budgétaire.

prend acte

du débat sur les orientations budgétaires retenues dans le cadre de l'établissement du budget primitif 2026 et du rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2026, joint à la délibération.

Affaire n° 28 : Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières 2025

Rapporteur : Mme le Maire

M. Grenard : Le patrimoine communal représente un bien précieux appartenant à l'ensemble des Mentonnais et Mentonnaises. Il est le fruit d'une histoire singulière et d'investissement public accumulés au fil des ans. Chaque bâtiment, chaque lieu est une partie de l'histoire de Menton, un espace où un Mentonnais a laissé un souvenir. Il est de notre responsabilité collective, en tant qu'élus municipaux, de s'assurer que la Commune ne se dépossède pas à outrance.

Aussi pourriez-vous nous indiquer quelle sera votre politique en matière d'acquisitions et de cession pour les 7 années à venir et sur quels critères les décisions seront fondées et comment le produit des éventuelles cessions sera utilisé au bénéfice de la Commune ? sur quels projets ?

Mme le Maire : *Aujourd'hui, nous n'avons pas encore avancé sur le plan pluriannuel d'investissement, il n'existe pas sur la Commune depuis bien longtemps et je me suis engagée à le mettre en place. Je n'ai aucune religion à dire qu'il ne faut jamais rien céder. Il y a des biens qui n'ont peu d'intérêt qu'il faudra céder mais à l'inverse, il y a des biens dont il faudra faire l'acquisition. Un patrimoine communal ça doit se gérer et là ça n'a pas été le cas. On a vendu sur les 4 dernières années du patrimoine communal pour renflouer les caisses de la Commune sans vision à long terme, sans investissement par ailleurs. Il y a du bien qui peut avoir une importance patrimoniale, pourquoi pas sentimentale pour la Commune et il y a du bien pour lequel on n'en a pas. Ça fera partie de conversation que nous aurons au sein du Conseil Municipal, mais ne vous inquiétez pas, pour ceux qui me connaissent, j'ai autant envie d'investir que de vendre. Nous ferons les deux en équilibrant de manière budgétaire.*

prend acte

du bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la Commune de Menton au titre de l'exercice 2025, tel qu'il ressort du tableau récapitulatif annexé à la délibération, lequel en fait partie intégrante et dit que le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières 2025 sera annexé au compte administratif de l'exercice 2025.

Affaire n° 29 : Bilan de la politique foncière de la Commune de Menton pour l'exercice 2025 **Rapporteur** : Mme le Maire

M. Sarkozy : *Quelles orientations comptez-vous prendre et plus généralement avez-vous des nouvelles sur les deux projets dits « Jeanne d'Arc » et des « Sœurs Munet » ? entendez-vous encadrer l'action d'éventuels promoteurs avant de privilégier des constructions à taille humaine et d'éviter toute bétonisation supplémentaire des deux vallées en question, le Borrigo et le Careï ?*

Mme le Maire : *Concernant le projet « Jeanne d'Arc » nous avons une information très récente, il a été au moment où l'on se parle totalement abandonné. Nous avons une décision à prendre de le relancer, ou pas, Tant que je n'ai pas la totalité des audits, y compris sur les programmes en cours, on ne prendra aucune décision. Sur le projet des « Sœurs Munet » c'est un peu différent, car ce n'est pas l'EPF qui avait totalement la main puisque c'est un projet avec plus d'intérêt privé que ce qui était sur le projet « Jeanne d'Arc ». Pour l'instant, on n'a pas été extrêmement relancés, on va voir ce qu'il en est et tout permis de construire qui sera sollicité sera vu avec une grande vigilance, sachant que tous les ex-candidats qui sont dans cette salle savent que c'est un projet sur lequel la population avoisinante n'était pas totalement enchantée et en tous cas les projets qui avaient été déposés ne correspondaient pas forcément à leurs attentes. C'est toujours compliqué en matière d'urbanisme de satisfaire tout le monde, mais ce sont des projets que l'on regardera d'extrêmement près.*

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 voix pour – 10 abstentions (Mme Fayat, Mme Paire, M. Monteiro, Mme Waeytens, Mme Genovese, M. Sarkozy, M. Grenard, M. Champion, Mme Petrosino, Mme Loncle)

approuve le bilan de la politique foncière de la Commune de Menton pour l'exercice 2025, tel que retracé dans l'état récapitulatif annexé à la délibération, faisant apparaître les opérations immobilières réalisées sur le territoire communal par l'Établissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur (EPF-PACA) en application des conventions d'intervention foncière,

dit que le bilan annexé à la délibération sera joint au compte administratif de l'exercice 2025, conformément aux dispositions de l'article 11 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995 et autorise Madame le Maire à prendre toutes dispositions et à signer tout acte ou tout document nécessaire à l'exécution de la délibération.

Affaire n° 30 : **Constitution de Commission d'Appel d'Offres**
Election des membres

Rapporteur : M. Jean-Christophe STORAÏ, 1^{er} Adjoint au Maire

Mme le Maire demande si tout le monde est d'accord pour faire un vote à main levée. A l'unanimité le vote à main levée est accepté.

à l'unanimité des suffrages exprimés : 36 voix pour – 3 abstentions (M. Champion, Mme Petrosino, Mme Loncle)

décide de désigner :

Mme Alexandra MASSON, Maire, Président de Droit

Membres titulaires (5)

Mme Virginie SIMONCINI ; Mme Catherine ALSTADT ; M. Nicolas LITTARDI ; Mme Sophie ECKENBERG ; M. Cedric MONTEIRO

Membres suppléants (5)

Mme Audrey TRABELLA ; M. David MARCHISIO ; Mme Martine ELICRISIO ; M. Richard MIQUELIS ; M. Loïc GRENARD

Affaire n° 31 : **Constitution de la Commission de Délégation de Service Public**
Election des membres

Rapporteur : M. Jean-Christophe STORAÏ, 1^{er} Adjoint au Maire

à l'unanimité des suffrages exprimés : 36 voix pour – 3 abstentions (M. Champion, Mme Petrosino, Mme Loncle)

décide de désigner :

Mme Alexandra MASSON, Maire, Président de Droit

Membres titulaires (5)

Mme Martine ELICRISIO ; Mme Virginie SIMONCINI ; M. David MARCHISIO ; M. Nicolas LITTARDI ; M. Cédric MONTEIRO

Membres suppléants (5)

Mme Catherine ALSTADT ; M. Eric ECHE ; Mme Pascale VERAN ; Mme Sophie ECKENBERG ; M. Loïc GRENARD

Affaire n° 32 : **Constitution de la Commission Consultative de Services Publics Locaux**
Election des Membres et désignation des représentants d'associations locales

Rapporteur : M. Jean-Christophe STORAÏ, 1^{er} Adjoint au Maire

à l'unanimité

. désigne les élus ci-après :

Mme Alexandra MASSON, Maire, Président de Droit

Représentants de la liste « Masson pour Menton »

M. Jean-Christophe STORAÏ ; M. David MARCHISIO ; Mme Virginie SIMONCINI ; M. Claude CALVIN ; Mme Sophie ECKENBERG ; M. Daniel MINEO ; M. Nicolas LITTARDI

Représentant de la liste « Union »

M. Louis SARKOZY et Mme Joanna GENOVESE

Représentant de la liste « Menton en action »

M. Florent CHAMPION

M. Monteiro : *Quand allons-nous avoir les délégations des adjoints et conseillers de la majorité ?*

Mme le Maire : *Les arrêtés sont publiés sur le site internet. Si vous le souhaitez le document vous sera envoyé par mail.*

Affaire n° 33 : Compte-rendu des Décisions Municipales n° 468/25 à 150/26

M. Grenard :

DM n° 36/26 : *demandes à caractère indemnitaire, notamment en matière de ressources humaines pour un montant de 80.000 € : de quoi s'agit-il ?*

DM n° 39/26 : *reprise de provision pour les créances prises en charge : je voulais savoir si la créance avait été encaissée et où était-elle passée, en perte ou irrécouvrable ?*

DM n° 96/26 et n° 97/26 : *marché conclu avec différents prestataires pour l'organisation d'activités de loisirs sportifs et culturels ou de manifestations pour les 3/17 ans pendant les vacances scolaires et les mercredis jusqu'au 31 décembre 2026 : quand on cumule les deux sommes on arrive quand même à 9.950 € à l'année. Je sais que vous cherchez des sources d'économie. Est-ce qu'une telle somme ne pourrait pas être évitée en internalisation ?*

DM n° 116/26 et n° 76/26 : *remboursement de la mise en commun d'agents de police municipale entre les communes de Menton et de Beausoleil : j'ai l'impression qu'elles sont identiques, si non, y-a-t-il un montant pour la 2^{ème} car il est précisé sur la 76/26 un montant de 5.584 € ?*

DM n° 129/26 : *le montant n'est pas indiqué.*

Mme le Maire : *Il vous sera répondu par écrit à chacune de vos questions.*

M. Monteiro :

DM n° 102/26 : *Marché conclu avec l'Automobile Club de l'Ouest pour la formation du chauffeur de M. le Maire à la conduite sécurisée d'autorité et d'élus.*

Mme le Maire : *C'est une excellente question. Nous avons trouvé ça assez curieux nous aussi. Vous avez qui était l'ancien chauffeur du Maire qui maintenant est retourné dans ses fonctions d'origine à la Police Municipale, au CSU sur les caméras, puisque c'était son emploi avant d'être chauffeur du Maire. Il semblerait qu'il ait demandé cette formation, autant vous dire qu'elle ne sera pas reconduite.*

M. Monteiro : Donc cela fera partie d'une DM modificative pour l'annuler, on est bien d'accord.

Mme le Maire : Oui, nous sommes d'accord.

M. Monteiro :

DM n° 110/26 : marché Promenade de la Mer : on note encore une augmentation de 21,86% avec la Société SMBTP. J'ai été au fait de ce chantier depuis le début. Je veux bien avoir à un moment donné 5, 6, 7 ou 8%, mais quand on arrive à 21% d'augmentation, je pense que la définition du besoin, il y a eu un petit loupé à un moment donné car c'est quand même de l'argent public.

Mme le Maire : Légalement déjà on peut être qu'à 15,5 ou 15,6% d'augmentation, donc déjà on est au-delà. On découvre tout ça vous et moi. Donc vous vous doutez bien que ce qui est illégal on ne va pas le laisser passer, donc évidemment que ça sera revu.

DM n° 133/26 : Affaires pénales sur la SPL : On avait demandé un état des lieux à l'ancienne mandature où l'on arrivait à peu près entre 250.000 / 300.000 € de frais d'avocat. On n'a toujours pas parlé par exemple quid de l'ancien DGS M. Le Floch ? Il y a des procédures, des négociations ? quand je vois des frais d'avocat pour 80.000 € de provision pour RH sur la N° 36/26 que M. Grenard à fait remonter, en termes de procédure je pense qu'il y a beaucoup de management à revoir afin d'apaiser les tensions qu'il y a au sein de cette Collectivité.

Mme le Maire : Savez-vous combien il y a de procédures qui ont été faites par M. Le Floch contre la Ville de Menton ? Moi je pensais à 7 ou 8, est-ce que vous savez le chiffre exact, moi je l'ai découvert. On est à 14 procédures. A un moment donné cela génère du contentieux et forcément à un moment donné cela génère des frais d'avocat. L'idée générale pour ceux qui me connaissent ne serait-ce que dans mon cadre professionnel, je ne suis pas une procédurière, pour être une procédurière pour rien. Un mauvais procès c'est toujours très pénible, un bon accord c'est toujours plus agréable. Tout ce que l'on pourra faire pour essayer d'enlever un maximum de procédures inutiles, de ne pas faire de contentieux pour faire du contentieux, comptez sur moi pour que nous le fassions de manière rationnelle. Au demeurant, nous sommes dans une Collectivité, pas dans une entreprise privée. Les procédures sont plus longues, cela prendra un peu plus de temps. L'esprit général, il est là et comptez sur moi pour que je reste dans cet esprit.

M. Champion : Est-ce que vous pourriez nous présenter la personne qui est à votre gauche, qui à priori serait M. Vincensini.

Mme le Maire : Oui c'est mon Directeur de Cabinet, il s'agit de M. Philippe Vincensini. J'ai prévu de voir Nice-Matin dans quelques jours pour faire une présentation complète de mon équipe, comme ça ce sera très transparent, y compris au niveau de la Ville. J'attends un Chef de Cabinet qui va arriver sous peu aussi, comme ça ce sera transparent et chacun saura à qui il a à faire.

prend acte

des décisions municipales prises par Monsieur le Maire depuis la séance du 8 décembre 2026 et enregistrées sous les n° 421/25 à 468/25.

Mme le Maire lève la séance et informe que le prochain Conseil Municipal aura lieu le vendredi 24 avril 2026, et la date n'a pas encore été fixée.

Mme le Maire invite les élus à se rendre à l'accueil afin d'effectuer une photo pour le trombinoscope.

Menton, le

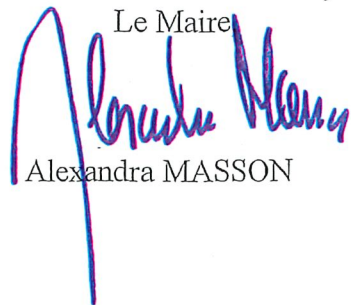
25 AVR. 2026

Le Secrétaire de séance,
Le Conseiller Municipal,



Titien LEGEAY

Pour extrait conforme,
Le Maire



Alexandra MASSON

Visa de la préfecture :